

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 27 septembre 2022

Délibération n° 2022 – 27/09/2022 – 2

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 5 juillet 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 5 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 5 juillet 2022.**

Dijon, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 5 juillet 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 5 juillet 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Monsieur Alexandre COCHET),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER (présent le matin, procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN l'après-midi),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Eric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC).

Membres excusés

Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre absent

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Charles FORJOT,
Madame Cyrine KHAZNADJI,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Madame Ninon VEILLÉ (Procuration à Madame Louise BOUCHÉ).

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Nadiège BAILLE,

Membres absents

Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des service adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVE, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	2
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	6
II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 16 mai 2022.....	6
III) Questions statutaires.....	6
Approbation du règlement intérieur du Conseil du numérique.....	6
IV) Questions financières.....	11
1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2022.....	11
V) Questions relatives aux Ressources Humaines	25
1. Point d'information sur la campagne de promotion interne des maitres de conférences dans le corps des professeurs des universités (au titre de l'année 2021 et de l'année 2022).....	25
2. Points soumis au Comité Technique du 14 juin 2022	28
a. Mise à jour de la cartographie de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).....	28
b. Additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants-chercheurs.....	31
c. Pratique des transformations des actuelles primes fonctionnelles en décharge de service pour les personnels enseignants (mise en place du RIPEC - composante C2)	31
VI - Travaux de la Commission de la recherche (CR) du 23 juin 2022	35
1. Demande de subventions.....	35
VII - Renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique à l'université de Bourgogne	36
VIII - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 21 juin 2022	38
1. Autoévaluation HCERES – Formations BUT	38
2. Compte-rendu des travaux des commissions	39
a. Commission subventions culturelles du 11/05/2022	39
b. Commission FSDIE du 24 mai 2022	39
c. Commission de la vie étudiante du 25 mai 2022.....	40
3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 30 mai 2022	41
a. Projets internationaux.....	41
b. Offre de formation 2022-2023	42
- Aménagement de fiches filières.....	42
• Aménagement de la licence de droit pour les sportifs de haut-niveau.....	42
- Demande de création de parcours au niveau master.....	43
• Parcours Cybersécurité du M1 et M2 mention informatique – UFR Sciences et Techniques.....	43
• Parcours Médecine et Humanités – M1 mention Santé – UFR Santé.....	43
- Demande de création de DU.....	44
• DU Sens de la peine et analyse de pratiques – UFR Lettres et Philosophie.....	44
• DU Procédures – UFR Droit, Sciences économique et politique.....	45
• DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement) - Parcours « Premier degré » (professeur des écoles) - Parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée - Parcours « Encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation).....	46
- DFG Sciences odontologiques:nouvelle fiche filière de la 2ème année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO2).....	47
- Demandes de modification des fiches filières.....	48
• Demandes de modification des fiches filières de BUT 1ère année.....	48
• Demande de modification de la fiche filière PASS et de l'annexe des mineures du PASS.....	48
• Demande de modification des fiches filières pour les autres formations.....	49
- DU-DIU-Formations courtes de l'UMDPC Santé.....	50

4. Calendrier universitaire 2022-2023 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions - Propositions des composantes	51
5. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel au titre de l'année 2022-2023	52
6. Architecture de l'offre de formation rentrée 2022-2023 : actualisation en fonction des créations et évolutions	53
<u>Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)</u>	<u>53</u>
IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	53
X - Compte-rendu des conventions hors subvention	54
<u>Point C : Questions diverses</u>	<u>54</u>

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 5 JUILLET 2022)

*(La séance est ouverte 9 h 45 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. On prend un tout petit peu de retard, alors qu'on a un ordre du jour extrêmement copieux parce qu'on est très juste au niveau du quorum, ce qui indique une difficulté, je crois, récurrente de notre conseil d'administration, qui concerne sa durée, sa longueur. Aujourd'hui, on a prévu une journée, ce qui est très long, probablement trop long et ce que je vous propose avant d'entrer dans l'ordre du jour, c'est de prendre la décision de réduire les travaux, la restitution des travaux de la CFVU, à sa plus simple expression parce qu'en fait on s'aperçoit que ça dure au bas mot trois quarts d'heure.

Là, nous avons prévu deux heures dans l'ordre du jour, alors même que la commission de la pédagogie a déjà statué sur ces dossiers, que la CFVU les a votés intégralement et que, finalement, on assiste à un égrenage de l'ensemble des travaux qui est une sorte de *bis répétita* de ce qui a été fait à la CFVU, alors même que le conseil d'administration ne devrait statuer que sur des éléments, on va dire, stratégiques, politiques, forts, impliqués par les travaux de la CFVU. Donc, ce que je vous propose pour l'avenir – après, on peut discuter – c'est de ne pas reprendre tout ce qui a déjà été fait en CFVU mais d'avoir un résumé de ces travaux avec, peut-être, quelques points saillants qui peuvent être mis en évidence par la vice-présidente de la CFVU, qui est Karen Fiorentino, sachant que le jeu de construction interne, respectueux des instances et donc de la représentation de l'établissement dans ces instances aura été assuré préalablement. Si on peut réduire deux heures de restitution à un quart d'heure avec les points les plus intéressants, je pense que nous gagnerons beaucoup de temps à l'avenir. Donc je vous propose, à l'avenir, pas aujourd'hui, c'est prévu comme tel aujourd'hui, mais à l'avenir, de réduire cette restitution des travaux de la CFVU aux points essentiels, aux points qui relèvent, en réalité, des prérogatives du conseil d'administration, c'est-à-dire les points politiques de formation et non pas des points de détail sur telle fiche filière ou telle création de DIU qui, finalement, ne soulève pas de difficulté.

Donc ça, c'était en liminaire de nos travaux. Je ne sais pas ce que vous en pensez, il n'y a pas d'opposition de principe à cela ? Évidemment, toute question émanant d'un ou d'une administratrice fera l'objet d'une réponse, ce n'est pas le sujet. Il ne s'agit pas de ne pas être transparent vis-à-vis des administrateurs, mais simplement de dire, voilà, la commission de la pédagogie, la CFVU ont déjà travaillé longuement sur les dossiers et notamment lorsque la plupart des décisions sont adoptées à l'unanimité de la CFVU, il est très rare mais si ça arrive, à ce moment-là

on peut le souligner, que les décisions n'aient pas été prises à l'unanimité. Dans ce cas-là, s'il y a un problème un peu stratégique, très bien, on peut en parler au conseil d'administration, ça ne pose pas de difficulté. Mais l'idée, c'est de ne pas refaire devant le conseil d'administration ce qui a déjà été fait devant la commission de la pédagogie et devant la CFVU.

I) Informations du Président

Le Président.- Ceci étant dit, on peut entrer dans le premier point de l'ordre du jour, qui concerne les informations du Président. Je vais essayer d'aller le plus vite possible, avec un point, d'abord – vraiment dans un désordre total – un point sur la COMUE. Nous sommes toujours en attente de la décision des services du Premier ministre sur le double siège. Le jeu électoral a perturbé passablement les travaux du gouvernement, on le voit bien puisqu'un nouveau gouvernement a été nommé hier. Donc ce n'était pas la préoccupation du moment. Nous attendons une réponse là, ces jours-ci, peut-être pendant l'été, si bien que nous aurons probablement l'occasion de reparler de cette question en septembre. Pour le moment, je le réitère, si nous obtenons un double siège, évidemment, cela permettra d'assurer l'équilibre territorial que nous demandons et puis sinon, il faudra en tenir compte et faire évoluer la situation de telle sorte que nous ne soyons plus victimes, d'une certaine manière, de ce déséquilibre territorial.

Ensuite, autre point à l'ordre du jour, qui n'a rien à voir. Il y a eu des événements assez festifs ces derniers temps. Il y a eu la journée des personnels qui était fixée le 17 juin, de mémoire, et qui a été un véritable succès. Il y a eu d'abord une chasse au trésor entre équipes qui étaient constituées de personnels qui ne se connaissaient pas et cela a été un moyen de rencontrer, finalement, d'autres collègues et c'était vraiment très sympathique et très bon enfant. À la suite de quoi, à partir de 16 heures, l'amicale avait organisé des concerts, par des groupes de rock de l'établissement et c'était là encore, je crois, une belle journée et une belle soirée. Ça s'est fini sur le coup de minuit sur le campus et c'était vraiment formidable. On s'est même dit, je regarde Denis Hameau, sur teams, à cette occasion que finalement, le concert de la rentrée à Dijon aurait pu se faire, pourrait se faire aussi sur l'esplanade qui pourrait accueillir un monde fou et, franchement ça serait, pourquoi pas une expérience à tenter, je n'en sais rien, mais enfin bon, je lance comme ça une idée même si c'est formidable aussi dans les rues de Dijon, bien entendu. Mais certains en ont parlé, c'était assez agréable, pourquoi pas un troisième lieu qui s'associe à la ville pour que Dijon fête la rentrée sur différents sites.

L'autre chose, qui a été un autre événement festif, nous avons fêté les 30 ans du cursus intégré Dijon-Mayence samedi après-midi. Cela a été, là aussi, assez formidable. C'était le moment de faire un petit bilan. En 30 ans, il y a eu 1 000 étudiants qui ont été formés dans le cadre de ce cursus Dijon-Mayence intégré et tous ces diplômés – jeunes ou moins jeunes maintenant, parce que depuis 30 ans, ils ne sont plus tout à fait jeunes, ces jeunes – participent finalement à l'amitié franco-allemande, à l'échange, à la construction, à l'entretien de ce lien et au renforcement de ce lien entre la Bourgogne – Bourgogne Franche-Comté maintenant – et la Rhénanie-Palatinat. Et vraiment, c'était extrêmement agréable de se revoir tous ensemble. Il y a eu deux temps, un premier temps à l'université de Bourgogne, à partir de 16 heures, on a pu, à l'issue des discours, échanger dans un moment de convivialité, on va dire, informel, autour d'un verre jusque vers 18 heures 30-19 heures, et à 19 heures on s'est retrouvé à la maison Rhénanie-Palatinat pour

poursuivre. On a été accueillis par Bernhard Schaupp et puis par l'association des anciens du cursus Dijon-Mayence intégré. Franchement, quelle ambiance, il y a encore des jeunes qui participent à cet échange franco-allemand. Ça rend optimiste, dans un contexte qui ne l'est pas, parce qu'on sait que l'allemand est de moins en moins enseigné en France, et typiquement chez nous, et que le français est de moins en moins enseigné aussi en Allemagne, et que nous avons des difficultés, même, à trouver parfois des services à des collègues, par exemple germanistes en France ou francophiles – ou francophones – en Allemagne. Donc ça pose une question, question de l'enseignement des langues, question de la prééminence de l'anglais, et ce n'est peut-être pas le lieu d'en parler ici, mais je crois qu'il faut trouver quelque chose qui rétablisse les langues européennes dans les cursus de formation dès le collège, pourquoi pas dès le primaire, mais dès le collège et au lycée et également dans les universités. Peut-être qu'un jour on en discutera de manière plus formelle.

Autre point d'information qui concerne l'INSPÉ. Elsa Lang-Ripert a achevé son premier mandat de directrice de l'INSPÉ, elle a postulé au renouvellement de ce mandat, et elle était la seule candidate. Le comité de sélection s'est réuni, il était composé de plusieurs représentants du rectorat de Dijon dont le recteur, bien sûr, et puis de Bernard Saint-Girons, qui est un ancien président d'université et ancien recteur et qui est membre permanent de France université depuis plusieurs années, le directeur de l'INSPÉ de Paris et puis aussi le président du réseau des INSPÉ de France. Il y avait également M. Norbert Perrot, qui est le président du conseil de l'INSPÉ, qui était présent, le DRH du rectorat, et moi-même. L'entretien a duré une heure et demi, avec un bilan de l'action d'Elsa Lang-Ripert et puis, finalement, des perspectives et ce qu'elle entendait poursuivre en tant que directrice de l'INSPÉ. Le bilan, je crois, fait partie des très bons bilans des INSPÉ de France et les perspectives ont paru convaincre. Maintenant, on réalise en ce moment un procès-verbal de décision du comité de sélection qui va être adressé ensuite aux ministres concernés, le ministre de l'Éducation nationale, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pour proposition, on va dire, de renouvellement.

Autre point qui concerne la direction d'une composante, ça concerne l'IUT de Chalon, où Gianni Pillon était candidat à sa propre succession. Il y avait un candidat concurrent, le premier avait obtenu 15 voix, le second 10 voix, mais personne n'avait la majorité absolue, ce qu'exigent les statuts de l'IUT de Chalon, donc la situation était un peu bloquée. On a pu échanger, se rencontrer à plusieurs reprises tous les trois et il a été décidé que le second candidat se retirait, mais avec une mission à l'IUT de Chalon de développer la qualité dans la structuration de l'IUT, et de passer l'IUT à la norme ISO-9001. Donc sur cette base-là, le directeur sortant a été désigné pour un nouveau mandat de directeur et la situation est normalisée.

A l'UFR Lettres et Philosophie, le mandat d'Henri Garric prend fin. Sa succession n'est pas encore tout à fait assurée, parce que quelqu'un avait été désigné, enfin, avait été élu par le conseil de gestion de l'UFR Lettres et Philosophie, et finalement s'est retiré pour des raisons personnelles, et donc il va falloir qu'un nouveau ou une nouvelle doyenne, enfin candidat à la fonction de doyen, se manifeste. Je crois qu'il y a eu des discussions en interne et que l'on arrivera, là encore, à une situation normalisée d'ici la rentrée, ou en tout cas au tout début de la rentrée.

Avant-dernière information dans cette année difficile, très lourde, vous le savez, HCERES, repyramidage, RIPEC, procédure synchronisée, bien sûr, de

recrutement, plus toutes les responsabilités que nous assumons, les uns et les autres, à un titre ou à un autre, plus les cours, plus la recherche, plus tout ça... bref, dans ce contexte-là, j'ai commencé à rencontrer les organisations syndicales, de manière informelle, comme je le fais à peu près tous les deux à quatre mois, deux-trois mois, quatre mois, ça dépend des périodes parce que tout le monde sait que les calendriers sont très denses. Et donc j'ai rencontré SNESUP et SNASUB ensemble, j'ai rencontré le SNTES et je dois rencontrer cette semaine ou la semaine prochaine je crois, je n'ai pas tout à fait le calendrier en tête, l'UNSA d'une part et le SGEN-CFDT d'autre part. Donc à chaque fois c'est l'occasion de discuter, il n'y a pas d'ordre du jour. C'est confidentiel, donc je ne vous dirai pas ce qu'on s'est dit, de manière à ce qu'on puisse se parler librement sur les problèmes qui existent, qui peuvent être réglés, qu'on essaye de régler, parfois on n'y arrive pas mais on essaye en tout cas de les régler, d'en tenir compte, de faire évoluer les choses, et c'est un dialogue que je trouve, pour moi, extrêmement précieux et j'y vois surtout un effort de concertation et puis parfois d'explication. Il y a des décisions qui peuvent ne pas être comprises, c'est le moment de dire pourquoi on a fait ça. Après, il n'y a pas forcément accord, mais au moins ça facilite, je crois, le dialogue social dans notre établissement.

Toute dernière information, qui concerne la vie institutionnelle de l'établissement, j'aurais peut-être pu d'ailleurs commencer par ça, puisque nous avons une nouvelle vice-présidente étudiante CAC qui est issue de la majorité « Bouge ton campus », et c'est Capucine Yvenat, qui a commencé à travailler avec nous, et puis Maxence Roulliat qui est l'autre VP étudiant dans le bureau de l'université, tous les vendredis matin. Donc c'est parti, l'équipe est à nouveau complète, les dossiers ne manquent pas, bienvenue à Capucine, et puis bon vent, et surtout bon courage pour tous les dossiers qui l'attendent parce que c'est un gros, gros travail, c'est une grosse charge.

Voilà pour les informations que je voulais livrer à votre connaissance, je ne sais pas si vous avez des observations, des choses... Oui, Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Je voulais juste revenir, bien sûr, sur l'anniversaire du cursus pour dire que si l'allemand s'est stabilisé et renforcé, c'est grâce à l'appui de l'université, depuis environ 10 ans et c'est pour remercier de l'appui des différents présidents parce que sans ça on n'y serait jamais arrivé.

Le Président.- Alors, il y a l'appui des présidents, mais l'appui des présidents, sans le travail des collègues qui s'en occupent, qui le font vivre, ça ne sert à rien.

Mme Gerrer.- C'est sûr, mais si on est tout seul dans notre coin, ça ne sert à rien non plus.

Le Président.- Non plus. Eh bien, moi, en tout cas, tu sais que je suis un ancien germaniste et un germanophile convaincu, et je pense que cet axe Dijon-Mayence, ce binôme a été fondateur de Forthem, on s'entend très bien. Il y a des choses que je n'ai pas dites mais je suis allé au campus des universités européennes qui a eu lieu à Versailles la semaine dernière. Donc on a rencontré aussi le président de l'UFA, qui nous a fortement incités à proposer, Dijon-Mayence ensemble, de porter une chaire de professeur junior UFA, ce n'est pas du tout la ligne du dispositif LPR, c'est un financement de post-doc pendant 6 ans et à nous de

nous entendre et de monter quelque chose ensemble. On en a parlé directement avec Stephan Jolie qui est l'un des deux vice-présidents de Mayence, et ça y est, c'est parti. Donc on fait de la licence, on fait du master, on fait du doctorat, et on va faire aussi du post-doc ensemble. Et je trouve que c'est un bon signal qu'on envoie. Il y a cette dynamique et en fait, on a un bon esprit, les uns et les autres, et dès qu'il y a une occasion qui se présente, on y va, on travaille ensemble. Moi je suis extrêmement convaincu par la nécessité de continuer à entretenir d'excellentes relations avec la Rhénanie-Palatinat, avec Mayence, bien entendu.

Mme Gerrer.- Nos effectifs, évidemment, quand on les compare aux effectifs de droit, on est ridicule, on va le dire comme ça, mais par contre on est quand même le troisième département de France et, bien sûr, tu le dis, grâce à notre enthousiasme, dynamisme et énergie, qui n'a pas failli depuis des années et des années, et c'est grâce au soutien de la présidence, c'est très net.

Le Président.- En tout cas, merci aux collègues germanistes qui font ce travail-là, qui sont, pour certains présents, pour d'autres, non, mais j'ai eu l'occasion de les remercier samedi, justement, il y avait Sylvie Marchenoir, notamment, je pense à elle, qui est quand même très dynamique, merci à elle, bien sûr.

Denis Hameau, à distance.

M. Hameau.- Très rapidement, un premier point pour dire que j'ai relayé la demande du président de l'université concernant l'habillage du tram. Donc j'espère qu'on pourra avoir en septembre un beau tram aux 300 ans de l'université.

J'ai pensé aussi à une chose. On a un panneau, sur la Lino qui dit qu'on est 30 000 étudiants. Je pense qu'on est beaucoup plus maintenant, et il faudrait, simplement dire combien on est parce que je crois que c'est plus de 42 000 maintenant. Comme ça part vers Besançon, je me dis que ce serait un message aussi.

Et puis j'ai pensé, là, tout de suite, qu'on avait fait une opération de communication sur la gare, aussi. Peut-être qu'à la rentrée, mettre le nombre d'étudiants et le nombre de formations qu'il y a, ça pourrait aussi être une manière de l'afficher dans le cadre des 300 ans, en lien avec le tram, j'espère que ça se fera. Combien on a progressé tout simplement, il ne s'agit pas d'être plus gros que ce qu'on est mais au moins dire combien on est. Je pense que c'est important dans la période.

Et puis la dernière chose, j'ai rencontré les deux vice-présidents étudiants avec beaucoup de plaisir, Maxence et Capucine, simplement dire qu'on a eu de bons échanges et qu'on va continuer à travailler ensemble.

Le Président.- Merci beaucoup, Denis, pour ces trois éléments. Effectivement, on avait échangé parce que l'idée, c'était d'habiller une rame de tram au moment des 300 ans autour du 26 septembre. Et puis, effectivement, faire de la communication à la gare, je pense que c'est bien parce que c'est là que, finalement, tous ceux qui travaillent à l'extérieur peuvent prendre conscience et connaissance de ce que représentent l'enseignement supérieur et la recherche sur Dijon Métropole et au-delà d'ailleurs parce qu'on a aussi les sites territoriaux qui sont très importants.

Donc voilà, et puis mettre à jour le panneau sur la rocade, c'est une bonne idée aussi parce que sur la rocade, je crois qu'il y a plus de 4 000 véhicules/jour qui passent. Parfois, c'est les mêmes, mais pas seulement, il y a aussi des gens qui

peuvent s'informer, et puis ensuite relayer cette information dans leur entourage professionnel ou personnel. Donc asseoir, finalement, le dynamisme, l'image de dynamisme qui est celle de l'enseignement supérieur et de la recherche sur Dijon Métropole. Voilà, tout à fait synchrone avec ce que tu viens de dire, bien entendu.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'entrer dans les points A soumis à la discussion.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 16 mai 2022

Le Président.- Le premier, c'est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 16 mai 2022. C'est seulement celui du 16 mai parce que nous n'avons pas eu le temps de relire et de finaliser le verbatim du 9 juin, faute de temps, tout simplement. Il y a tellement de travail à faire que ça n'a pas été possible, ce sera pour le prochain conseil d'administration, bien entendu. Je vous propose donc d'approuver ce verbatim, sauf s'il y a des remarques préalables ou des questions. Non, très bien.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Très bien.

22 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci. Ensuite, questions statutaires, qui concernent l'approbation du règlement intérieur du Conseil du numérique.

III) Questions statutaires

Approbation du règlement intérieur du Conseil du numérique

Le Président.- C'est une question qui vous avait été présentée par Alexandre Fournier la dernière fois. Il y avait donc une note qui vous avait été présentée sur, on va dire, les grandes lignes de ce que devait être le Conseil du numérique à la suite du COS numérique. Nous avons fait une information sur ce point, avec la promesse qui vous avait été faite de proposer un règlement intérieur du Conseil du numérique de l'université de Bourgogne, de telle sorte que ses modalités de fonctionnement puissent être, on va dire, non pas gravées dans le marbre, mais au moins stabilisées, que chacun sache qui fait quoi et comment. Et donc c'est le document qui vous a été communiqué en amont et qui est soumis à votre approbation.

Simplement, le Conseil du numérique – je lis très rapidement – a pour mission principale l'élaboration de la stratégie numérique de l'établissement dans le cadre défini par le conseil d'administration. Donc l'idée, c'est bien que le conseil d'administration définit la politique numérique de l'établissement et que le Conseil du numérique, lui, se charge de la stratégie, c'est-à-dire des instruments qui permettent d'atteindre cette politique.

Donc le Conseil du numérique, à cette fin, émet un avis sur tout projet de l'établissement ayant une implication dans le domaine du numérique. Ça, c'est important, parce qu'en fait, on est confrontés, dans notre établissement qui, je le rappelle, comporte 32 labos, 16 composantes, 35 000 étudiants, 2 800 personnels, six campus différents, à des initiatives, qui répondent à des besoins, et les besoins sont totalement légitimes et ces initiatives aussi. Mais on est confrontés à un fonctionnement non pas anarchique, mais chacun y va de la résolution de son problème dans son coin, sans que cette question soit abordée d'une manière un peu systémique à l'échelle de l'établissement. Donc l'idée, c'est bien que le Conseil du numérique s'assure de la cohérence de la politique numérique de l'établissement définie par le conseil d'administration. Et il sert essentiellement à ça. Donc sa composition répond à cet objectif, en tout cas, c'est ce que nous espérons.

Il y a des membres avec droit de vote, donc le président de l'université, le vice-président délégué en charge du numérique, un représentant du conseil d'administration ou son suppléant désignés en son sein – on a mis des suppléants là où c'était possible à chaque fois, parce qu'on est toujours confrontés à des problèmes de calendrier des uns et des autres, donc il faut que ce soit le plus facilitant possible –, le RMSSI, c'est le référent du management de la sécurité des systèmes d'information, un membre nommé par et parmi chaque composante de l'établissement ou son suppléant, quatre personnels de laboratoire non ZRR ou leurs suppléants, un pour chaque secteur scientifique, un personnel de laboratoire ZRR ou son suppléant – parce qu'il y a des problématiques spécifiques pour ce type de laboratoire –, deux informaticiens de composantes et de services ou leurs suppléants, un représentant des étudiants ou son suppléant désignés par et parmi la CFVU.

Des membres invités permanents, par exemple : DGS, Directrice du numérique, responsable du pôle finances, etc.

Des invités non permanents, en fonction des sujets ou projets abordés. C'est toute personne de l'université qui peut être liée, de près ou de loin, à un projet ou un sujet abordé en Conseil du numérique.

La durée des mandats, quatre ans au maximum, et évidemment c'est calqué sur les élections des conseils centraux et s'agissant des étudiants, c'est deux ans, là aussi calqué sur les élections des conseils centraux.

Fonctions et compétences : le Conseil du numérique se prononce sur toute question relative à la stratégie numérique de l'établissement. Il y a des exemples, ça peut être des applications logicielles, le réseau informatique, le datacenter, les appels à projets, le schéma directeur du numérique, etc.

Ce qu'il est important de dire, c'est que pour instruire correctement ces dossiers, il y a une fiche projet prévue à cet effet, sur la base de laquelle le Conseil du numérique rend un avis après instruction par la commission technique.

La commission technique, c'est quoi ? C'est, au Conseil du numérique, ce que la commission de la pédagogie est à la CFVU, c'est-à-dire qu'il y a une instruction préalable qui permet de figoler un peu, ou de finaliser les dossiers qui sont parfois incomplets, qui soulèvent des difficultés, etc., et une fois que c'est finalisé, on va devant le Conseil du numérique...

Et donc, dans cette commission technique, pour permettre son bon fonctionnement, sont invités les directeurs de composantes, les directeurs de laboratoires...

L'idée est d'informer tous les responsables que tel sujet va être abordé devant la commission technique, et si quelqu'un se sent concerné, soit il y va, soit il se fait représenter pour défendre le dossier, pour le compléter, pour argumenter, etc.

Voilà ce qui vous est soumis.

Oui, Luis, une question ?

M. Le Moyne.- Oui, merci. C'est en même temps une question et peut-être une proposition. Sur les quatre personnels de laboratoire, il est bien précisé « non ZRR », donc il y a un relatif déséquilibre entre les laboratoires ZRR et les non ZRR dans la représentation. Je me demandais en même temps pourquoi, et s'il n'était pas plus pertinent de dire « le personnel de laboratoire », ZRR ou pas, plutôt que d'exclure, dans la majorité des personnels de laboratoire, ceux qui sont ZRR, justement parce qu'ils ont des contraintes particulières.

Le Président.- En fait, l'idée à l'origine, c'était une demande émanant des laboratoires ZRR d'avoir la certitude d'avoir quelqu'un représentant un labo ZRR parce qu'il y a des difficultés particulières. Comme on a quatre secteurs, il fallait un représentant de chaque secteur, et puis comme il y a des difficultés particulières pour les ZRR, on a ajouté. Alors c'est vrai que dans certains secteurs il y a plus de ZRR que dans d'autres. Par exemple, dans le secteur droit, et économie et gestion il n'y en a pas. D'accord ? Mais par contre, dans d'autres secteurs type sciences tech, etc., il y en a plus, il y en a pas mal. L'idée, c'est justement de ne pas surreprésenter les ZRR, mais en même temps qu'ils aient quand même la certitude d'avoir une voix, une présence.

M. Le Moyne.- Je comprends tout à fait, mais je me demande s'il est nécessaire d'exclure les ZRR, potentiellement, et les réduire à un seul représentant. Parce que de fait c'est ce qui se passe dans le texte actuel, il y a quatre non ZRR et un ZRR. Donc ils sont sûrs d'avoir un représentant...

Le Président.- Oui, ils sont sûrs d'avoir un représentant, mais après, on ne voulait pas les surreprésenter non plus. C'est-à-dire qu'il faut assurer la diversité scientifique, donc les quatre secteurs, et puis en même temps, en fait, ça signifie que pour un même secteur il y aura forcément deux représentants, un ZRR et un non ZRR.

M. Le Moyne.- Oui, après, c'est mouvant, les ZRR, probablement de plus en plus, (*suite inaudible*). Je comprends mais ça ne me semble pas essentiel. S'ils sont désignés par les directeurs des laboratoires, je pense que sur cette représentation ils arriveraient à se mettre d'accord, que ce soit ZRR ou pas, par contre restreindre à des non ZRR, peut-être que ça posera des problèmes au contraire dans certains secteurs où il y a beaucoup de labos ZRR, on va peut-être finir par avoir du mal à trouver des représentants, ou au bout, de fait, limiter la représentation de ce secteur-là à un ou deux laboratoires.

Le Président.- Mais alors, de toute façon, il s'agit d'une première, et si à un moment ou un autre, on s'aperçoit que le format auquel on a pensé pose problème, on l'adaptera, c'est-à-dire qu'on reviendra devant vous pour vous dire, voilà là, ça ne marche pas, on pensait que c'était bien, et puis finalement ça ne fonctionne pas comme on l'espérait, donc on vous propose d'adapter la composition du Conseil du

numérique de telle sorte qu'on arrive, qu'on parvienne à un fonctionnement plus harmonieux. Donc si on adopte en l'état ce règlement intérieur, ça ne signifie pas qu'il est gravé dans le marbre *ad vitam aeternam*. On pourra revenir dessus en tant que de besoin. Après quelques séances, on verra si ça marche ou pas.

Est-ce qu'il y a d'autre... oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, j'ai un peu des réserves, d'après ce que je lis, sur le mode de désignation des membres avec droit de vote, enfin, qu'est-ce que ça veut dire ? En fait ils sont tous désignés soit par composante, soit par leur directeur de labo, est-ce que c'est de la cooptation, ou est-ce qu'il y a appel à candidature ouvert avec une élection, en fait, par exemple, ceux qui sont issus du conseil d'administration, ils sont désignés par le conseil d'administration, qu'est-ce que ça veut dire, en fait, il y a quand même des actes de candidature ? Voyez, j'ai un peu l'impression qu'on va choisir des collègues dont on est sûrs que....Enfin, le risque, c'est qu'on choisisse des collègues dont on est sûr qu'ils vont dire oui à toutes les propositions... il peut peut-être y avoir des collègues qui sont intéressés pour faire avancer les choses ou pour faire des propositions, mais qui ne sont pas forcément bien vus de leur directeur de composante, ou de leur directeur de labo... j'ai du mal à comprendre le fonctionnement (*suite inaudible*).

Le Président.- Eh bien, ce n'est pas très compliqué, chaque fois qu'il y a une élection d'un représentant du CA, ça se fait selon les règles applicables au CA, c'est-à-dire qu'il y a un appel à candidature, le CA vote, et ensuite la personne est désignée. Ça marche comme ça dans toutes les commissions qui existent par ailleurs.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, il y a un appel à candidature ?

Le Président.- Evidemment, oui, oui, bien entendu, mais comme toujours, c'est-à-dire que pour toutes les commissions en début de mandat, il y a un appel à candidature, toutes les listes peuvent présenter un candidat, et ensuite il y a l'élection. Donc ça, c'est très clair.

Ensuite, à l'intérieur des composantes, il est indiqué qu'en ce qui concerne les composantes, parmi chaque composante de l'établissement, son représentant est désigné selon une procédure définie par chaque composante. Donc on peut imaginer... comme le représentant de toute façon de la composante, c'est qui ? C'est le directeur de la composante. Donc lui, il est élu par son conseil de gestion, ou son conseil d'administration, etc. On peut imaginer plusieurs choses. Soit, puisque le représentant de la composante, c'est lui, ou elle, il ou elle y va directement et siège directement, d'accord ? C'est la première hypothèse. Deuxième hypothèse, il dit « non, je préfère désigner quelqu'un, ce sera mon délégué, et donc je le fais ». Autre hypothèse encore possible, et ça, c'est au choix de la composante, le ou la directrice de composante peut parfaitement soumettre à son conseil plusieurs candidatures, s'il y a plusieurs candidatures, et c'est le conseil qui vote. Donc j'entends par là que, de ce point de vue, il y a, me semble-t-il, des garanties démocratiques tout à fait présentes. En ce qui concerne les représentants des laboratoires, l'idée est que, là encore, les directeurs de laboratoire puissent être représentants, mais évidemment, ils ne vont pas assister à tous les conseils du numérique, et qu'ils puissent désigner ensemble, d'un commun accord, dans chaque secteur, un personnel qui va représenter leur secteur.

Mme Dauphin-Benoist.- Désigner, oui, mais sur quelle base ? Sur la base de personnes qui sont candidates, ou ils vont choisir, ils vont dire « on vient tous au début » ? ...

Le Président.- Là encore, ils vont se concerter et ils vont élaborer des règles qui leur paraissent les plus appropriées. Je pense qu'il n'y a de difficulté et je rappelle une chose, c'est que le Conseil du numérique n'a qu'un avis consultatif, et que c'est nous qui validons ou pas, approuvons ou pas les décisions qui sont prises par le Conseil du numérique. Donc le Conseil du numérique est simplement là pour veiller à ce que la stratégie mise en place corresponde à la politique définie par le conseil d'administration. Je veux dire par là que ça me paraît tout à fait, voire plus démocratique que l'ancien système, me semble-t-il et même largement. Il y a une représentativité à la fois des composantes, des laboratoires, du conseil d'administration et de la gouvernance de l'université qui est garantie par la composition de ce Conseil du numérique, qui n'était pas garantie dans la formule précédente.

Mme Dauphin-Benoist.- Et concernant le calendrier ? Parce qu'il est écrit que la constitution du Conseil du numérique se fait au moment du renouvellement des conseils. Et donc là, on est à mi-mandat, à peu près, donc ça va être dans deux ans ?

Le Président.- Oui, on le renouvellera dans deux ans mais si le conseil d'administration approuve, là, on le met en place dès le mois de septembre. Avec l'échéance, évidemment, c'est dans deux ans, un peu moins de deux ans. Denis Hameau ?

M. Hameau.- Simplement, pour dire que je trouve ça bien, cette initiative de Conseil du numérique, parce que je pense que ça peut permettre un bon dialogue sur un sujet qui est très important et sur lequel, on le voit bien, il y a beaucoup de demandes et beaucoup d'enjeux. Je voulais juste saluer cette initiative que je trouvais importante et simplement dire que pour Dijon Métropole, et en lien avec la Région, j'ai travaillé aussi à ce qu'on puisse avoir à Dijon, on travaille le sujet, cela fera peut-être l'objet d'un contrat Métropole/Région ou d'une fiche, à ce qu'on ait le campus cyber de la Région à Dijon. Ça fait le lien avec le Conseil du numérique, même si ce n'est pas forcément le même sujet, mais ce sujet de la cyber sécurité est très important. Il n'y aura qu'un campus en région, dans toutes les régions. Je sais que la Métropole européenne de Lille a avancé, que la partie Grand Est aussi, là-dessus, et donc, quitte à préempter le sujet, j'ai travaillé avec la Région la semaine dernière, même si je n'étais pas en super forme, pour faire avancer cette idée.

Le Président.- C'est une bonne nouvelle parce que la question de la cyber sécurité, ça devient déterminant. De toute façon le numérique irrigue toutes les activités, que ce soit de pédagogie, de formation, d'organisation, de gestion... aujourd'hui, il n'y a aucune question qui échappe au numérique, en réalité. Le numérique, c'est le stylo du temps ancien, et la feuille de papier et donc on utilisait le stylo et la feuille de papier partout, sauf que le numérique implique, évidemment, des décisions beaucoup plus complexes, techniques et structurantes, plus structurantes que la feuille de papier et le stylo. Donc voilà, je pense qu'il était absolument indispensable qu'on s'équipe d'un Conseil du numérique, c'est un peu l'équivalent de

la Commission de la recherche et de la CFVU, l'une pour la recherche et l'autre pour la formation et la vie universitaire. Et puis, vraiment, très bonne nouvelle pour la cyber sécurité, parce que je crois que c'est absolument déterminant qu'on puisse..., d'autant plus qu'on a quelques forces sur le territoire, qui vont nous permettre, des compétences qui nous permettent d'alimenter ce campus en cyber sécurité.

Très bien, donc je vous propose, si vous le voulez bien, d'approuver ce règlement intérieur du Conseil du numérique.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

21 voix pour, 4 abstentions

Le Président.- Très bien. Je vous remercie pour ce deuxième point de l'ordre du jour. Nous allons pouvoir maintenant aborder la question financière, et je vais demander à Fabrice Hervé de prendre la parole pour présenter ce point au conseil d'administration.

IV) Questions financières

1. Budget rectificatif n°1 - exercice 2022

M. Hervé.- Budget rectificatif n°1 2022, donc ajustement, comme indiqué ici, avec une méthode qui fonctionne depuis deux ans désormais, avec un travail en central, une centralisation sur un certain nombre d'ajustements.

Donc il y a eu classiquement actualisation de la prévision au titre de la subvention pour charges de service public par rapport à la pré-notification, intégration des éléments que nous envoye très régulièrement l'État, notamment en lien avec la LPR ou le DSG. Tout cela a permis d'élaborer afin d'aboutir à ce budget rectificatif n°1. Donc, c'est vraiment un point de contexte/méthode très rapide.

On est donc en variation avec, pour rappel cette diapositive ne change pas, c'est un habile copié-collé de la même diapositive que l'an passé avec des reports, reprogrammations d'une part et des opérations réellement de BR1 d'ajustement d'autre part, avec ces différents tableaux, qui sont disponibles et qui vous ont été communiqués, qui vont de 1 à 10 si je ne m'abuse et je vais vous les présenter de manière synthétique désormais.

Tableau n°1, tableau des emplois, d'habitude il est rapide, là il ne va pas être non plus extrêmement long, mais il est un petit peu plus long. On a un plafond 1 qui a évolué, qui est passé de 2 554 ETPT au budget initial 2022 à 2 568 en BR1 2022 pour un certain nombre de raisons. La notification définitive 2021 nous notifiait + 4 emplois, la notification initiale 2022 nous en notifiait 10 en plus, soit 14 au total, ce qui nous permet de passer de 2 554 au total à 2 568. Vous avez ici le détail des éléments techniques avec principalement la LPR, en fait, et quelques ajustements sur les personnels de santé qui ont été menés, mais la grande source de variation provient des emplois associés à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, création de 9 emplois à 55 000 euros chacun, ce qui a été transformé en 5 maîtres de conférence et un PRAG PRCE, compté à hauteur de 3 équivalents temps plein en 2021 et de 6 en 2022, et puis les chaires de professeurs juniors, donc c'est ça qui explique principalement la variation de notre plafond 1.

Le plafond 2, lui, ne bouge pas, il reste stable à 380 ETPT. Pour mémoire, ce sont des plafonds théoriques, qui ne sont pas saturés en compte financier.

Ensuite, on a donc, d'un côté le budget, de l'autre côté la comptabilité, on va dire ça de manière un peu triviale, mais c'est ce que je vais vous détailler rapidement.

Le tableau 2 est le tableau des autorisations budgétaires, qui va pouvoir permettre de donner les dépenses et recettes envisagées pour l'exercice 2022 au titre de ce budget rectificatif. La différence entre les recettes encaissées et les CP – donc les crédits de paiement – sera le solde budgétaire que nous allons voir un tout petit peu plus loin. Sur les dépenses de personnel, en budget rectificatif n°1 2022, on est sur un montant de 212 610 000 euros. Pour mémoire, vous sont indiqués les chiffres précédents, BR1 2021, à titre de comparaison on reprend le même jalon budgétaire BR1 2021, 204,5 millions, BR1 2020, 199,8 millions. Un certain nombre d'éléments viennent expliquer cela, 3,16 millions d'augmentation au titre du budget rectificatif par rapport au budget initial, avec un certain nombre d'ajustements liés à la charge d'enseignement, la prévision de la subvention pour charges de service public, des recettes nouvelles, des ajustements de crédits de recherche, et puis des reports, et les créations d'emplois et de chaires de professeurs juniors.

Concernant le fonctionnement, on est sur un montant de 53 millions, un peu plus de 53 millions. Les montants BR1 2021 et 2020 vous sont aussi donnés pour mémoire, 45 et 43,5 millions à peu près entre, respectivement, 21 et 20. On a une augmentation de plus de 7 millions d'euros par rapport au budget initial, largement due à l'immobilier et très précisément, et ça c'est un point important, une augmentation qui a été budgétisée de 3,8 millions d'euros au titre des fluides, qui sont vraiment un poste de dépense important désormais. La question s'est posée récemment, lors des échanges avec les composantes dans les dialogues d'objectifs et de moyens, toutes les composantes, on va dire territoriales qui ne sont pas avec prise en charge en central des fluides nous ont relaté ce problème et nous allons travailler sur ce point et prendre en charge les augmentations, mais on est déjà à 3,8 millions cette année, pas de nouvelles de l'État sur une éventuelle compensation. Il y a une enquête qui a été menée, pour autant, par le ministère, en toute logique, puisque j'ai vu ça passer avec l'association nationale des VP CA finances, des éléments ont été remontés, je crois qu'un montant de 70 millions avait été recensé, sans être bien sûr qu'il corresponde aux besoins réels, mais à ce jour, pas de nouvelles. Donc c'est vraiment notable parce que ça vient impacter très sensiblement le résultat de l'établissement.

Et puis des dépenses en investissement, à hauteur de 52 millions. En 2021, elles étaient de 55 millions. Je ne tente pas de dissimuler 2020, 2020 était beaucoup plus faible, c'est juste à titre de comparaison parce qu'il y a eu le plan de relance qui est arrivé et que 2022 et 2021 sont comparables. Avant, c'est peu comparable puisque c'est le plan de relance qui vient tout, au fond, déformer, modifier la structure. Et donc on a eu un certain nombre de reports, reprogrammations, prélèvements sur fonds de roulement et ajustements. Le point notable ici, c'est qu'on voit – enfin, deux points notables, on pourrait dire – on voit qu'on a des reprogrammations importantes à la baisse, qui tiennent au fait que les chantiers ne sont pas si simples que ça à gérer en ces temps perturbés, ça c'est un premier point. Le second point est la partie odontologie, qui est une partie notable puisqu'on a beaucoup d'argent qui va être investi ou dépensé en masse salariale et en fonctionnement au titre du département d'odontologie qui est créé à l'université de Bourgogne. Et sur ce point on a un point notable aussi avec, dans notre rapport avec l'État, des notifications au fil de l'eau qu'on a du mal à intégrer dans les budgets, qui arrivent de manière incessante. Je reviendrai sur ce point un peu plus loin, qui

explique quelques éléments de décalage entre les prévisions et les réalisations, point sur lequel je reviendrai en conclusion.

Concernant les recettes, on a des recettes qui augmentent de 21 millions par rapport au budget initial de l'ordre environ de 290 millions. On note des augmentations sensibles chaque année, en BR, bien sûr, on est à 256 millions en 2020, 272 en 2021, et maintenant à 290, soit 20 millions de hausse chaque année. Bien évidemment, ce n'est qu'une fiction puisque nous sommes en budget rectificatif, nous ne sommes pas en compte financier. Cette année, les reports de recettes sont plus importants que les reports de crédits de paiement, et donc la trésorerie de l'université de Bourgogne est abondée à hauteur de presque 7 millions d'euros. C'est en lien avec les crédits France Relance. On avait le cas contraire l'an passé où on avait une avance de trésorerie qui avait été réalisée par l'université de Bourgogne, avec un cas inverse, donc report des recettes plus fort que le report des crédits de paiement. Et on a un certain nombre de recettes nouvelles qui sont enregistrées, à hauteur de 7,6 millions d'euros environ, avec notamment une hausse de la CSP de 1,16 million pour un certain nombre de points, de moyens nouveaux liés à l'odontologie déjà évoquée mais aussi à la protection sociale, à la certification en langue anglaise, au dialogue stratégique de gestion, un certain nombre de choses qui ont tardé à arriver, la certification en langue anglaise a mis un certain temps avant de venir. Il en va de même pour le dialogue stratégique de gestion où, une fois de plus, on a encore ce flux incessant de notifications de la part de l'État. On a d'autres financements de la part de l'État pour le projet odontologie et des projets de recherche, et puis on a des moyens nouveaux Erasmus +, au titre du vaccinodrome dans lequel nous sommes, qui n'est plus un vaccinodrome mais une salle multiplex -, les crédits CEVEC restent stables et les ressources propres augmentent du fait de la formation continue et de l'apprentissage comme habituellement.

On aboutit avec ce tableau à un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 30 millions d'euros, un peu plus de 30 millions d'euros. Il était déficitaire de 37,12 millions d'euros au budget initial, donc on a une forme d'amélioration par rapport au budget initial, pour autant on a aussi une forme de dégradation par rapport au budget de l'an passé et au budget de l'année encore précédente, puisque les soldes budgétaires étaient en 2021 de -18,22 millions en BR et de -16 millions en 2020. Tout cela est très lié aux opérations d'investissement, donc rien de particulièrement, enfin, de complètement inquiétant. En tout cas la trésorerie de l'établissement permet d'absorber largement ce solde budgétaire, et l'absorbe à hauteur de 30,17 millions d'euros puisque l'on intègre aussi des opérations non budgétaires, dont le prélèvement qui va être réalisé sur la trésorerie.

Si l'on en vient au compte de résultat prévisionnel, qui est l'autre grand jalon du budget, qui va reprendre les mêmes lignes personnels et fonctionnement, mais pas l'investissement, nous en sommes bien d'accord. On aboutit à un bénéfice comptable prévisionnel qui est déficitaire à hauteur de 6,25 millions d'euros, qui se voit limité par les reports, mais pour autant, qui est certes limité à hauteur de 4,11 millions par les reports mais qui pour autant ne se voit pas évoluer de manière extrêmement significative par rapport au budget initial puisqu'il était à -7,72 dans le budget initial, du fait d'opérations, enfin de notifications tardives du MESRI et puis des dépenses en fluides qui ont augmenté de manière très sensible.

Tout cela nous permet d'aboutir à la capacité d'autofinancement (CAF) qui, pour le coup, est comme en budget initial une insuffisance d'autofinancement. Elle s'est réduite d'un million et demi environ, puisqu'elle n'est plus qu'à -2,52 millions

d'euros. Pour mémoire, en BR1 2021, elle était à 1,16 et en BR1 2020 à 3,7 millions d'euros. Si on a en tête les montants de comptes financiers, on n'est pas du tout sur ces montants. En 2020, on devait être à 13 millions – je me trompe peut-être d'un ou deux millions, mais on devait être de l'ordre de 13 millions – et en 2021 à au moins 15 millions, donc on a un décalage très sensible entre le budget rectificatif et le compte financier. Cette CAF est ensuite reprise dans le tableau des emplois et des ressources, amène au prélèvement sur le fonds de roulement et on voit que l'on a une trajectoire de trésorerie qui diminue très sensiblement. Elle est de 65,75 millions en compte financier, en budget rectificatif n°1, elle n'est plus que de 35,50 millions du fait des prélèvements.

Pour autant, tout cela n'est que purement virtuel, je vais revenir sur ce point, notamment avec un graphique qui a été repris d'un courrier du rectorat, qui nous enjoint d'améliorer la qualité de nos prévisions budgétaires. Cela peut s'entendre, quand on voit ces deux graphiques. Vous avez les budgets initiaux - initiaux, la situation est moins dramatique qu'en BR, c'est-à-dire que c'est encore amplifié en BR1 – et les résultats au compte financier. On note une forme de décalage, importante, puisque c'est 10 millions d'euros, donc on a quand même un décalage extrêmement important et on constate cette tendance qui est forte depuis le plan de retour à l'équilibre financier. Comme on peut le voir, le décalage a commencé dès 2017. La crise Covid s'est ajoutée à cela et la hausse des recettes en alternance aussi. Donc on a des écarts très sensibles. Alors, en fait, j'ai mis tant pour le fonctionnement que la masse salariale mais probablement aussi pour l'investissement, mais l'investissement, j'aurais tendance à dire, n'est pas quelque chose de... enfin, qu'il y ait des écarts, ce n'est pas particulièrement dérangeant parce que c'est quelque chose de difficilement prévisible. On sait qu'on va construire un bâtiment mais tout le problème est qu'on peut avoir des retards dans les travaux, c'est quelque chose qui est, à la limite, le plus aléatoire. En revanche, fonctionnement, masse salariale, on a des décalages, pour être synthétique, de 20 millions d'euros sur 50 et quelques millions d'euros de fonctionnement qui sont prévus, en fait, en compte financier depuis trois ans, on en a dépensé au maximum 31 millions. Et puis la masse salariale, on est à 190 millions. Alors, on pourrait dire que cette année, ça a une vertu, quand on sait que le point d'indice va augmenter de 3,5 % au 1^{er} juillet, c'est très bien, on pourra l'absorber, mais pour autant, le rectorat attire notre attention sur ce point, puisque ce que je vous avais copié-collé, le graphique, est un courrier qui vient du recteur académique, et puis une demande forte de la part de l'État, je vous ai aussi copié-collé pour information un point du DSG, donc dialogue stratégique 2022, phase 2, il y avait un long fichier Excel à remplir – l'État, manifestement, affectionne les fichiers Excel puisque le HCERES nous demandait beaucoup de fichiers Excel aussi. Mais c'était les questions 1 a et b dans le volet 2 pour identifier les difficultés pour l'établissement.

Et donc, l'État cherche à cerner si nos exécutions sont conformes à nos prévisions tant en BR qu'en BI. Donc (*mot inaudible*) décalages, compte financier, budget initial/budget rectificatif. Alors, si l'État pose cette question, on peut soupçonner qu'il n'a pas élaboré de dialogue stratégique de gestion uniquement pour l'université de Bourgogne. Ça veut dire que c'est une tendance nationale qu'il y ait un décalage entre les prévisions et les réalisations. Ce n'est pas une grande découverte, c'est très compliqué de prévoir à l'euro près, on s'en doute. Pour autant, on a des décalages qui sont extrêmement importants. Ensuite, l'autre question qui était posée, c'est « les prévisions sont-elles pessimistes par majoration des dépenses ou minoration de recettes ? » Donc l'État souhaite enquêter sur la manière

de caler les prévisions avec, probablement, en arrière-plan, mais ça n'engage que moi et pas l'établissement, un coup de pouce à donner pour les ressources propres en disant « dirigez-vous vers les ressources propres pour compenser ce que l'on ne finance pas en GVT ». Mais ça, ça n'engage que moi, on est bien d'accord, je ne me permettrais pas d'engager l'établissement à ce titre.

Alors, on a constaté ce décalage, la tutelle, on en a discuté encore récemment avec le rectorat de manière assez logique pour la préparation de ce conseil d'administration. Des actions sont en cours. Un certain nombre de groupes de travail ont été menés, quatre, en l'occurrence, avec ces thématiques qui apparaissent ici sur les prévisions pluriannuelles, le patrimoine, pilotage de la masse salariale, charges d'enseignement, organisation financière et professionnalisation, qui ont donné lieu à un certain nombre de fiches, qui vont donner lieu elles-mêmes à des actions pour essayer de corriger. Ça veut dire qu'on va essayer de faire évoluer le processus budgétaire et financier de l'université de Bourgogne. Cette évolution, enfin plusieurs éléments sur cette évolution. Elle sera lente, le but n'est pas de mettre 10 ans, mais elle sera lente nécessairement parce que l'organisation est de taille importante, on est presque entre 2 500 et 3 000 personnels, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais on est dans cet ordre-là, on est sur des volumes financiers qui sont importants, de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros. Et même en fonctionnement, si on n'est pas sur plusieurs centaines de millions d'euros, 30 millions d'euros, c'est une somme non négligeable. Donc ça ne va pas se faire en un claquement de doigt et en particulier, un point d'importance sur lequel nous avons discuté avec la tutelle, c'est que le déploiement, l'évolution du processus budgétaire, ces déploiements sont contingents aux moyens humains et donc il faut qu'on ait des bras pour pouvoir avancer, et des bras compétents, qui connaissent les arcanes de la finance publique. D'où une mise en place progressive avec l'idée qu'il va falloir faire évoluer les pratiques, diffuser de la connaissance, de la culture financière. Ça, ça va prendre du temps. Et puis, on va avoir une autre dimension qui va être mise en avant, c'est l'accroissement de l'agilité budgétaire avec l'idée qu'on puisse mobiliser les CRB, c'est des centres partagés, je ne sais plus le nom exact, Magali doit pouvoir me le dire...

Mme Khatri.- CRB, centres de responsabilité budgétaire.

M. Hervé.- Voilà, c'est ça. C'est des centres partagés, des centres de responsabilité budgétaire. On va aussi tenter de pluriannualiser mieux les moyens et d'avoir une gestion globalisée des réserves. Ce point a été évoqué, c'est la première puce de la diapositive, pendant tous les dialogues d'objectifs et de moyens qui ont eu lieu pendant le mois de juin avec l'ensemble des composantes, laboratoires et services, en disant qu'on allait tenter d'avancer et de faire évoluer le budget. C'est un point important pour qu'il y ait adhésion. Après, reste à voir comment va se diffuser l'information et comment on va être reçus. En tout cas, on va tenter de fluidifier, d'être plus agiles, de globaliser un peu certaines choses. Mais globaliser ne veut pas dire centraliser, ça veut dire utiliser la masse financière de l'ensemble de l'établissement pour pouvoir profiter à chacun plutôt que de se retrouver bloqué quand on a besoin d'avancer. Voilà, donc c'est un constat, mais un constat de toute façon forcé par les faits et par la tutelle. On est en train d'avancer et on va déployer en 2023-2024 un nouveau processus budgétaire.

Merci pour votre attention.

Le Président.- Bien, merci, Fabrice, pour cette présentation. Je voudrais peut-être formuler trois ou quatre observations générales.

La première, sur la base de ce qui vient d'être dit, c'est que le résultat comptable prévisionnel est déficitaire de 6,2 millions d'euros, alors que l'année dernière, à la même époque, pour le BR, il était déficitaire de 2,5 millions d'euros. Donc on a un écart qui indique une tendance, très clairement, mais je vous rappelle aussi que l'année dernière on était sorti avec un excédent au compte financier de 11,3 millions d'euros. Donc le chiffre n'est pas bon mais cela relativise évidemment le caractère « mauvais », on va dire, de ce premier chiffre.

Deuxième observation, il y a tout de même, dans ce qui vous a été présenté, un point d'attention sur la capacité d'autofinancement. L'autofinancement, vous le savez, c'est la possibilité pour l'établissement de dégager des marges pour mener sa dynamique budgétaire, de mener sa dynamique d'activité. Donc alimenter, et avoir une autonomie, finalement, dans les choix qui doivent être les siens. Donc en fait, là, vous avez remarqué, on est en insuffisance d'autofinancement, c'est-à-dire qu'on a une capacité d'autofinancement négative de 2,5 millions, alors que l'année dernière à la même époque on était à 1,1 million de capacité d'autofinancement, donc on était à +1,1 et là on est à -2,5. L'année dernière, on a fini avec une capacité d'autofinancement de 15,6 millions d'euros, d'accord ? Donc là encore, on devrait sortir raisonnablement de cet exercice comptable avec une capacité d'autofinancement suffisante, ce qui est un indicateur important. Mais, là aussi, ça se tasse.

Troisième observation, dans les deux cas, en ce qui concerne le résultat comptable prévisionnel et la capacité d'autofinancement, on s'aperçoit qu'il y a un décalage sérieux entre le prévisionnel et le réalisé. Et ça doit attirer notre attention, et d'ailleurs le rectorat ne s'en prive pas et il a raison. Il a raison de dire « attention, il y a un écart considérable entre ce que vous prévoyez et ce que vous réalisez », et c'est vrai que nos prévisions sont, globalement, pessimistes et que *in fine*, finalement, ça va bien. Enfin, ça va bien, ça va mieux que ce qu'on pensait. Néanmoins, on ne peut pas se contenter d'une reconduction permanente de ce décalage important entre le prévisionnel et le réalisé parce que ça nous prive, finalement, de marges dans la construction budgétaire, mais qui pourraient être les nôtres si on avait une meilleure prévision budgétaire. Donc, comme l'a indiqué Fabrice Hervé, nous avons entamé un travail de fond avec les responsables administratifs, avec les responsables d'antennes financières des composantes et des laboratoires, avec les services compétents pour analyser les causes de cet écart entre le prévisionnel et le réalisé, entre la prévision et la réalisation, afin de le réduire au maximum. Pourquoi ? Parce que cet écart nuit, tout simplement, au pilotage budgétaire de l'établissement. Heureusement, l'écart se fait dans le bon sens, on part du pessimiste et on arrive à l'optimiste, enfin, à des réalisations plutôt positives. Heureusement. Mais néanmoins il faut régler cette question pour qu'on puisse avoir davantage d'agilité budgétaire au service des activités de notre établissement.

Une dernière observation, le fonds de roulement diminue en raison du déficit qu'il faut combler. Oui, il passe de 71,5 millions à 41 millions à peu près, c'est des ordres de grandeur, ce ne sont pas des chiffres exacts, pardonnez-moi cette imprécision. Il s'agit d'éponger le déficit mais il s'agit aussi d'accompagner les opérations d'investissement et notamment celles qui sont liées au plan de relance et celles qui sont liées au CPER, contrat de plan État-Région, et on sait que par exemple, sur le plan de relance, on a accompagné, on a eu 19 millions mais on arrive à un total de 40 millions de rénovation énergétique de nos campus. Donc on

voit bien l'effort qui est fait par l'établissement aussi. Bien sûr, cet effort se fait parce que nous avons un fonds de roulement qui nous permet de le faire et, de même, on accompagne certaines opérations du CPER de la même manière, donc en prélevant sur nos fonds propres. On a un bas de laine mais il n'est pas inutilisé, il sert aussi la dynamique d'investissement de l'établissement.

C'était les quelques observations que je voulais faire. Je termine et je vous donne la parole, bien entendu, en remerciant Fabrice Hervé, bien sûr, mais aussi tous les services comptables et financiers par l'intermédiaire de Magali Khatri, ici présente. Mais c'est l'ensemble des services que je remercie et l'ensemble des collègues qui ont participé à l'élaboration de ce budget rectificatif qui est, je ne vous le cache pas, un travail absolument considérable. Donc, voilà, merci, vraiment, à toutes les équipes pour leur professionnalisme et leur capacité à travailler dans des temps très contraints, vous le savez.

Nous sommes à votre disposition, et les sachants et les techniciens bien plus encore que moi pour répondre à vos éventuelles questions ou à vos commentaires et vos observations.

Mme Cénac.- Concernant l'augmentation prévue du point d'indice, si augmentation il y a effectivement au 1^{er} juillet, est-ce que vous avez des signes du ministère laissant sous-entendre qu'ils compenseront cette augmentation, ou pas ?

Le Président.- Aucune information sur ce point pour le moment. Nous n'avons pas l'information, mais je l'espère, qu'il y aura compensation. C'est évident parce que là, pour le coup, ça va nous faire plonger, ça va être combien ? Entre 5 et 6 millions - c'est une estimation, ce n'est pas un chiffre. Mais 5 à 6 millions, je ne sais pas comment on les absorbe.

Mme Cénac.- Je crois que la précédente augmentation du point d'indice n'avait pas été compensée.

Le Président.- Je vous fais confiance sur ce point-là, je n'en ai aucune idée.

Mme Cénac.- Je crois, je n'en suis pas sûre.

Le Président.- Je n'en ai aucune idée. C'était il y a 10 ans, je crois ? On n'est pas habitués aux augmentations du point d'indice.

M. Hervé.- Il faut préciser un point, manifestement la technique de l'État, consiste à compenser partiellement, en fait. C'est ce qui s'est passé pour la protection sociale, ça a été compensé plafond 1, mais pas plafond 2. Donc il reste à voir si la même technique habile va être utilisée, mais elle coûte, quoi qu'il en soit, enfin, elle vient provoquer du déficit à l'établissement.

Le Président.- Luis.

M. Le Moyne.- Oui, merci. Une question : ce décalage entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé est maintenant un fait historique, etc., et je pense qu'il y a sûrement maintenant, à force, des éléments de réponse. Je m'interrogeais sur l'origine, dans le détail, etc. Est-ce que c'est les composantes qui ont du mal à faire des prévisions sur leurs recettes et leurs dépenses ? Est-ce que c'est plutôt d'autres

postes du budget ? Mais jusqu'à quel point ? En tant qu'ancien directeur de composante, je me souviens à quel point il est difficile d'avoir une boule de cristal. Mais sur quoi faut-il travailler, est-ce que c'est au niveau de chaque composante, ou c'est les services centraux, je ne sais pas, qui ont cette difficulté ? Collectivement, au sein de l'université, d'où provient cette difficulté à prévoir ?

Le Président.- Alors, ce qu'on identifie, d'abord, l'un des postes budgétaires sur lesquels il y a le plus d'écart entre le budget et la réalisation, donc comptabilité, c'est le fonctionnement. Cela a été souligné rapidement tout à l'heure par Fabrice. Sur le fonctionnement, grosso modo, qu'on a budgété – ou budgétisé –, 53, 54 millions, on sait que de toute façon on va dépenser 30 millions, et peut-être un petit peu plus avec l'inflation. Peut-être, allez, 32 millions au maximum mais au minimum, on a l'intuition, mais c'est une quasi-certitude, qu'on a sur-budgété ou sur-budgétisé 20 millions de trop. À quoi c'est dû ? D'abord, on ne va pas faire le procès des uns et des autres parce que c'est lié à deux choses, je pense. Un, à la structuration budgétaire au moins en matière de fonctionnement, c'est-à-dire que finalement on a tellement de budgets que chacun élabore son propre budget, donc on a une « facultarisation » des budgets, c'est-à-dire en fait que chaque faculté ou chaque composante a son propre budget de fonctionnement, et chacun a une tendance – il n'y a pas que les facultés, il y a les labos, tous les centres financiers concernés par le fonctionnement – et chacun a une tendance à sur-budgéter un petit peu – pas beaucoup, à son échelle. Pourquoi ? Parce que, au cas où. C'est un peu une poire pour la soif, et ça soulève à la fin un problème de sincérité de la construction budgétaire. C'est-à-dire que si chacun en remet un petit peu à chaque fois, à la fin on se retrouve avec des écarts considérables et là, l'exemple du fonctionnement, de la partie fonctionnement du budget est tout à fait incroyable. Et plus on avance dans le temps, plus ce phénomène se produit et plus il y a d'écart entre le consommé et le budgété. Et là, il va falloir, à mon avis y mettre un terme. On n'a pas le choix parce que ça immobilise, finalement, de l'argent, et ça ne sert à rien. C'est-à-dire que ça nous fige dans la dynamique de l'établissement.

L'une des pistes qui est envisagée, avec les responsables administratifs, avec les responsables financiers des composantes, des labos, en interne on commence à en parler au niveau de la gouvernance, ce serait – et on en a parlé avec les directeurs de composantes hier, Lionel était là, en réunion –, au lieu d'immobiliser 53 millions d'euros dans le budget en raison de cette facultarisation des budgets de fonctionnement, c'est de réunir tous ces budgets dans une masse globale et de garantir corrélativement à ceux qui disposent du pouvoir d'engager des dépenses de fonctionnement qu'ils auront un droit de tirage identique aux autres années. Parce que, en réalité, on s'aperçoit que tout cela est sur-budgétisé et n'est pas consommé parce qu'il n'y a pas matière à consommer, en réalité. Pourquoi ? Parce qu'on s'est dit « voilà, je mets un peu plus parce que si j'ai une rentrée nouvelle, comme ça, ça me permettra de dépenser ». L'idée, c'est qu'on fait une enveloppe globale et on garantit le droit de tirage des différents acteurs, pour que ça ne change rien à leur confort de fonctionnement, pour les dépenses de fonctionnement. D'accord ?

Donc, on travaille sur cette hypothèse mais c'est simple à expliquer comme ça, mais à gérer en central, ça signifie qu'il faut qu'on ait une personne qui s'occupe de ça, et qui ne s'occupe quasiment que de ça, parce que tous les jours il faudra pister qui demande quoi, comment, combien, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordements, parce qu'on ne peut pas arriver à la situation inverse, d'accord ? Et

donc on est, là aussi, sur cette hypothèse d'un recrutement d'une personne qui serait chargée, au service comptable et financier, de mettre en place cette masse globale et de la mettre en œuvre ensuite. Parce que la mettre en place, c'est une chose, mais après il faut la mettre en œuvre, et il faut que ça marche. Il faut que ça marche dans les deux sens, c'est-à-dire que ça nous permette effectivement d'améliorer la prévisibilité budgétaire, ça, c'est le premier point, et le deuxième point, c'est qu'il faut aussi que du point de vue des usagers que sont les directeurs de labo, les directeurs de composantes, etc., donc les différents acteurs qui sont susceptibles d'engager des dépenses de fonctionnement, il faut que pour eux, ce soit aussi simple qu'avant.

Voilà, c'est une modification du fonctionnement qui doit être indolore mais qui doit... et je ne suis pas naïf, Luis, je te vois faire la moue, on est d'accord, nécessairement, quand on change quelque chose à l'échelle de l'établissement, ça crée des modifications, donc un moment ou un autre, il faut se roder, il faut se caler, etc. Mais l'objectif est quand même là. L'objectif, c'est qu'on ne nuise pas au bon fonctionnement des différentes composantes de l'établissement mais qu'on améliore la prévisibilité budgétaire qui nous empêche, quand même, de mobiliser, enfin, qui nous impose de mobiliser 20 millions d'euros là où il n'y a pas de raison de les mobiliser. C'est ça, le problème. Vous voyez que c'est totalement irrationnel. C'est irrationnel, mais en revanche, ça nous fige. Donc il faut qu'on y arrive, on travaille sur ce scénario-là que je viens de vous livrer de manière totalement transparente, c'est-à-dire que ce sont des discussions que nous avons eues au cours des dernières semaines entre nous, ni plus ni moins. Mais on ne voit pas comment faire autrement. Mais il va falloir avoir quelqu'un de compétent, il faut trouver la bonne personne, qui comprend ce que c'est que notre budget, qui le connaît et qui est capable de savoir comment est-ce qu'on engage des dépenses, comment est-ce que ça se passe, etc., et qui est capable de suivre tout ça. Et je pense que cet emploi qu'on va créer, finalement, est absolument indispensable, et son coût sera infiniment moindre que le coût actuel qui nous fige 20 millions d'euros, ça c'est très clair. Luis.

M. Le Moyne.- Juste un commentaire, c'est que, effectivement, à partir du moment où on demande à quelqu'un de faire un budget prévisionnel, humainement, on a tendance à... et la seule solution c'est de ne pas faire de budget, c'est-à-dire d'autoriser des dépenses sans que les gens aient à se projeter sur (*suite inaudible*). Forcément on surévalue pour être certain de s'en sortir.

Le Président.- C'est exactement ça.

M. Le Moyne.- Et je crois qu'avec les outils modernes, ou il y a les seuils de dépenses qui sont surveillées automatiquement, etc., les directeurs de composantes pourraient ordonner des dépenses et puis être alertés en cas de problème majeur assez tôt.

Le Président.- Donc l'objectif est là, c'est, si on arrive à ça, ça ne modifie pas les marges de manœuvre des directeurs de composantes, mais ça permet, au niveau de la construction budgétaire, d'être au plus proche du réalisé. Sachant que... enfin, je ne crois pas, depuis deux ans et demi maintenant, qu'on ait une seule fois bloqué la réalisation d'un projet urgent, quand une composante, un laboratoire s'est retrouvé dans une difficulté, il a toujours, toujours eu un appui de l'établissement. Je ne dis pas sur tout, mais dès lors que le problème est sérieux, dès lors que le problème pourrait avoir des conséquences graves, importantes pour le bon

fonctionnement de telle ou telle entité, on a toujours, toujours accompagné cette entité. Alors là, je peux vous le garantir, il n'y a pas de difficulté là-dessus, et on ne changera pas de paradigme avec cette modification de structure budgétaire, à condition qu'on puisse la mettre en place assez rapidement. Marie-Geneviève, et puis Lionel.

Mme Gerrer.- Je voulais dire que j'approuve complètement ce mode d'action. Nous, on a mis, alors c'est un tout petit budget puisque c'est l'UFR langues et communication, mais on était en difficulté budgétaire dans les années 2007, je crois, 2006-2007 et donc le doyen d'alors a supprimé tous les budgets donnés aux départements. Ça a provoqué énormément de crispations au départ parce que chaque département s'est dit « je ne vais pas avoir ma cartouche d'encre, mon budget bouquins, mon budget sorties, mon budget ci ou ça, et comme, bien sûr, ça n'a pas été le cas, ça s'est passé vraiment en douceur et ça a été extrêmement bénéfique pour l'UFR. Mais, bien sûr, en toute petite proportion, mais c'était le même principe.

Le Président.- Alors, hier, pour rebondir sur ton exemple, le directeur de l'IUT Dijon-Auxerre a témoigné de la même chose au niveau de ses départements, il a tout centralisé, chacun a gardé un droit de tirage dessus, et finalement, une fois la peur, en réalité, la peur de dire « je vais perdre tout le contrôle, je ne vais plus avoir mes cartouches d'encre, mon ordinateur. En fait, si.

Mme Gerrer.- Tout le monde a été gagnant, mais en plus, je voudrais dire que ça a créé aussi un sens de la communauté qu'il y avait peut-être moins avant, parce qu'on fonctionnait de manière isolée, alors que là, on a fonctionné de manière globale, en besoins de la communauté, et cela a été vraiment un point très positif dans l'évolution de l'UFR.

Le Président.- Très bien, merci. Lionel.

M. Crognier.- J'ai l'impression qu'on revient sur les discussions qu'on avait par rapport à la GBCP il y a quelques années, qui a peut-être fait flop, donc en fait je pense qu'il n'y a pas de blocage pour qu'il y ait des réflexions, des évolutions. Si je comprends bien, 20 millions, ça correspond à 10 % du budget, c'est ça ?

Le Président.- Un petit peu moins.

M. Crognier.- Donc après, c'est vraiment affaire de spécialiste. Moi j'avoue que je ne me reconnais pas trop dans le diagnostic, d'une part parce que je n'ai pas une vision globale. Par exemple, on sait très bien aujourd'hui que les laboratoires ont une autonomie financière et une autonomie de fonctionnement, même qui sont assez fortes, pour élaborer leur budget, en tout cas par rapport à une UFR quand nous on a des... on porte des laboratoires avec (*suite inaudible*). Au niveau d'une UFR, qu'est-ce qu'on contrôle dans le budget ? La dotation de fonctionnement ? En STAPS elle était de 210 000 euros il y a 10 ans. 600 étudiants de plus, elle est passée à 140 000 euros. Donc je ne me reconnais pas dans le comportement précautionneux, sur ce que je peux gérer. En revanche, depuis deux ans, les fonds propres ont augmenté, notamment grâce au plan de relance, et c'est difficile d'anticiper.

Donc je crois qu'il faudrait peut-être, composante par composante, mener, alors c'est ce que vous avez fait, Magali, dans votre groupe de travail, peut-être, mais faire un diagnostic un peu plus précis, je pense. En tout cas, moi je partage la difficulté, au niveau d'une composante, de programmer, je ne sais pas si c'est le bon terme, je m'excuse, je ne suis pas un financier du tout, d'anticiper. C'est plus facile, évidemment, de ne pas regarder ses finances quand on a un peu de sous. Mais sinon, on est obligé d'avoir, c'est ce qu'on faisait durant la crise, un comportement précautionneux. Avec le plan de relance, avec le développement de l'alternance, je pense, qu'il a été fort dans certaines composantes, c'est subit, c'est nouveau, et ce n'est pas si facile que ça d'anticiper. Donc je voudrais dire qu'un travail commun sur le diagnostic me paraît important, pour que les partenaires, les acteurs on fasse un diagnostic partagé. Comment voulez-vous qu'au niveau d'une composante on ait une idée de l'ensemble des contraintes du siège, de la même façon que quelqu'un qui porte un DU et qui essaie de le gérer avec une micro autonomie n'a pas idée non plus du budget global de la composante. En tout cas je ne vois pas les freins qu'il y aurait, les contraintes qu'il y aurait à mener ce travail, peut-être – c'est une proposition, elle vaut ce qu'elle vaut – avec les services, avec vous et puis avec les composantes, pour avoir un diagnostic partagé. 20 millions, c'est beaucoup, mais comment ça s'inscrit dans tel ou tel domaine, parce que sinon on a l'impression que c'est un comportement déviant. On peut anticiper en général et ce n'est peut-être pas ça. Je ne sais pas. Voilà mon intervention.

M. Hervé.- Sur ce que tu dis au départ, certes, 20 millions, c'est 10 % du budget, mais c'est surtout deux tiers de 30 millions, puisque c'est comme ça qu'on aurait tendance à le présenter, ce qui pose question en soi, sur 30 millions de fonctionnement exécuté, 31 au maximum, je crois, il y a deux ans. Bon, ça fait deux tiers de surestimation, c'est particulièrement élevé. Après, ce n'est pas tant pointer du doigt quoi que ce soit, mais, je pense que, Vincent l'a expliqué, on a cette dimension facultaire, en fait, ce sont les petites erreurs accumulées qui font les grandes erreurs, je pense. On a cette vraie difficulté. Ça dépend des endroits. Il y a des fois où il y a beaucoup de fonctionnement en silo, en fait. Il y a ça, je pense, comme première explication, mais on ne sait pas diagnostiquer facilement parce que la structure budgétaire est très complexe.

Et effectivement, le deuxième élément, c'est aussi probablement la structure budgétaire complexe couplée à un fonctionnement voulu par l'État, d'avoir de plus en plus d'appels à projets et de moins en moins de récurrent. Quand tu as des appels à projets, que tu dois faire du pluriannuel et que la prévision n'est pas bonne, et que tu le ressens quand tu as besoin de marge parce que c'est beaucoup plus simple, alors c'est quelque chose que je comprends parfaitement de la part d'un acteur, de se dire « je ne vais pas me compliquer la vie, j'ouvre tout, comme ça je n'aurai pas de problème », eh bien ça mène probablement à ça. Mais on va, il va falloir creuser, ça va être assez long et lent et ça va être dans le dialogue, d'où l'idée de sensibilisation des composantes, labos etc., de dire « on va avancer, avancer pas à pas ».

Après, le dernier élément que je soulignerai, c'est là où je trouve ça paradoxal de la part de l'État, c'est que quoi qu'il en soit, au rectorat, on dit « OK, on a bien compris, on va améliorer, on fait tout pour améliorer », mais pour autant, on a 7 millions de GVT cumulés depuis 2019, donc on sait que potentiellement l'établissement aura des difficultés financières parce que c'est structurel. On n'est pas le seul en France, manifestement, pour autant, la seule réponse, c'est « oui, d'accord, mais améliorez vos prévisions ». Donc c'est étonnant de nous demander

de mieux prévoir quand ça ne va pas bien aller. On sait que ça ne va pas bien aller, et que ça ne va pas mettre dix ans, parce qu'on a un GVT très important, et puis là, il y a les fluides qui viennent s'ajouter. Voilà. Mais on va quand même faire un travail parce que, après, peut-être que les ressources propres permettront de compenser un peu. C'est ce que veut l'État, en fait, je pense. C'est ma pensée à moi, ce n'est pas celle de l'établissement, mais il y a quand même des choses, il y a un PIA là-dessus, c'est pour développer les ressources propres des établissements. On sent bien qu'il y a cette volonté, probablement, du Président de la République. C'est ainsi.

Le Président.- Bon, en tout cas, que ce soit clair, on ne pointe personne du doigt. C'est-à-dire qu'on a une construction budgétaire qui induit ce genre de comportement, et ce comportement est collectif. C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour faire le procès de qui que ce soit, et je viens de le dire, j'ai eu ce comportement lorsque j'étais responsable pédagogique et lorsque j'étais doyen. Donc, voilà, et en même temps, on a un comportement, même si c'est un terme qui a disparu du code civil, de « bon père de famille », c'est-à-dire on surestime un petit peu, parce que comme ça, si j'ai un problème, eh bien voilà. Comme un ménage fait de l'épargne en fin de mois quand il peut, parce qu'on ne sait jamais, s'il arrive quelque chose. Ce n'est pas une faute, personne n'est fautif, on n'est pas du tout dans une responsabilité quelconque, on est dans un comportement humain, qui est collectif, qui est très largement partagé et qui aboutit, comme le disait Fabrice, les petites erreurs arrivent à faire les grandes erreurs et là, voilà. 20 millions, c'est effectivement deux tiers de 30, et c'est énorme, ça fait une erreur importante.

Maintenant, ça ne règle pas la question de la tendance qui est la nôtre et sur laquelle, là, on est parfaitement clairs, c'est que notre tendance, c'est que le GVT plus le GFT, le glissement fluides-technicité, plus l'inflation qui s'ajoute là-dessus, la tendance qui est celle de notre budget va très clairement vers, un jour, un vrai déficit, un déficit réalisé. Voilà, ça c'est très clair, on ne sait pas à quel terme, parce qu'on résiste, qu'on fait quand même de la bonne gestion grâce à la direction générale des services, et donc il y a quand même un sérieux dans la construction budgétaire, on n'est pas en train de dire que, parce qu'il y a un écart entre la prévision et le réalisé, les cordons de la bourse ne sont pas tenus, loin s'en faut, on est très attentifs, on fait très attention, on essaye néanmoins d'avoir une politique RH dynamique, on essaye d'avoir une politique d'investissement dynamique, bref, on mobilise les moyens qui sont à notre disposition. Mais on a aussi des marges d'amélioration, mais je pense que l'État, lui aussi, a une marge d'amélioration dans l'accompagnement budgétaire qui nous concerne nous, mais qui concerne en réalité toutes les universités de France et de Navarre. Lionel, oui.

M. Crognier.- Les recettes, elles augmentent ?

Le Président.- Oui, mais les charges aussi, elles augmentent. La dernière fois, dans la construction budgétaire on avait vu que les recettes augmentaient de 2,8 % quand nos charges augmentaient de 3,8 %.

M. Crognier.- Parce que les charges qui sont liées, par exemple, au GVT, c'est une donnée qui est indépendante, c'est une donnée qui n'est pas de notre ressort.

Le Président.- Oui, c'est une donnée sur laquelle on n'a pas de prise.

M. Crognier.- Ce qu'il est important de valoriser, je pense aussi, c'est aussi des aspects positifs, qu'on peut identifier, les augmentations de recettes. Alors, peut-être qu'elles sont insuffisantes, mais (*suite inaudible*).

Le Président.- Après, elles sont insuffisantes, oui, pour compenser l'augmentation des coûts qui sont indépendants de notre volonté comme le GVT par exemple, ou l'inflation, etc.

M. Crognier.- Parce que sur la formation continue, on n'est pas une université qui est faible !

Le Président.- Non, on a 14 millions de...

M. Crognier.- On a des résultats tout à fait corrects et qui sont en augmentation aussi.

Le Président.- Oui, on a des bons résultats, mais ces ressources propres sont de plus en plus amenées à financer non pas des dépenses ponctuelles, ou par exemple de contractuels dont on sait que ce n'est pas de l'emploi pérenne, etc., mais de plus en plus des dépenses pérennes, par exemple des postes de fonctionnaires. Puisque la subvention pour charges de service public ne suffit pas, si on a des ressources propres, de plus en plus on est autorisé à prélever sur le fonds de roulement pour les financer. Donc ça revient à financer de l'emploi pérenne et de l'emploi de fonctionnaires sur des ressources propres et non pas sur des ressources État.

Dans les ressources propres, d'ailleurs, il faut faire attention, tout ne vient pas du privé, parce que dans les ressources propres, en réalité il y en a beaucoup qui viennent de l'État indirectement, les ANR, tous les projets de recherche, etc. qui payent de l'emploi contractuel aussi mais qui permettent aussi d'alléger l'engagement de la subvention pour charges de service public. Il y a aussi les collectivités territoriales qui financent un certain nombre de projets, etc. Donc il n'y a pas que de l'argent privé, il y a aussi de l'argent public dans nos ressources propres, c'est assez complexe.

M. Hervé.- Juste un point à ajouter Lionel, pour te montrer la position de l'État, qui ne se cache pas, puisque si on regarde le document de dialogue de stratégie et de gestion, phase 2 de cette année, il y a une question précise qui est posée par l'État, c'est « comment le GVT est-il financé ? », entre parenthèses « recettes nouvelles, économies, modification de la structure d'emploi, État » – ils ont mis l'État, quand même – « recrutements différés, etc. ». Donc sur tous les items, là, bon, il y a « etc. », il y a l'État, et puis après, tout le reste, c'est que faire pour s'accommoder du fait que l'État ne finance plus le GVT et qu'il va falloir le financer, ce que disait et pour aller dans le sens de Vincent, il va falloir le financer avec les recettes propres.

Manifestement, c'est l'objectif de l'État. Donc c'est effectivement quelque chose que je trouve assez inquiétant, mais c'est dans leur idée, c'est qu'on doit maîtriser notre masse salariale alors même qu'on ne peut pas la maîtriser puisqu'il y a des grilles pour les salaires, pour les fonctionnaires, etc. Donc je trouve ça assez ambigu, comme positionnement, c'est un signe, mais ça augure de difficultés.

Le Président.- Oui, Peggy, peut-être une dernière intervention ?

Mme Cénac.- Sur les ressources propres, c'est quelque chose qu'on dit depuis longtemps. Nos craintes à nous, c'est, à chaque fois qu'on va récupérer de l'argent, c'est de l'argent que l'État ne donnera plus, en fait. C'est quelque chose que l'effort qu'on fait va nous permettre de maintenir *a minima*, ce qu'on fait pour compenser le fait que l'État ne verse plus, mais c'est un cercle vicieux parce que plus on va aller chercher des ressources propres, moins l'État va compenser ce dont on aura besoin, donc c'est accélérer pour aller dans le mur, aussi, d'une certaine manière.

Le Président.- Mais si on ne le fait pas, on se prive de ressources pour alimenter notre activité, etc. En fait, c'est la théorie des jeux, si on ne lance pas les dés, on ne peut pas faire le 6. Donc on est coincé. Soit on joue, et je préfère jouer plutôt que de perdre à chaque fois, même si je souscris complètement à ce que tu dis, véritablement, ce n'est pas le modèle que j'espère et ce n'est pas le modèle que je souhaite, mais si on ne le fait pas, qu'est-ce qui se passe ? Les ressources propres diminuent et puis ensuite on se retrouve finalement tout seuls et acculés.

Mme Cénac.- Je pense quand même que s'il y a un mouvement de grande ampleur de refus des établissements, des universitaires d'être traités de cette manière-là et qu'on arrête de faire notre travail, et qu'il y a un vrai mouvement de grève massif qui se mette en place, on obtiendra des choses.

Le Président.- Oui. Je sais qu'au niveau, par exemple des universités, il y a certaines universités qui sont très contentes de ce système et ne veulent surtout pas en changer. Et on est loin de l'unanimité sur ce sujet-là. Et je pense aussi qu'au sein des communautés, il n'y a pas unanimité.

Mme Cénac.- Je pense que c'est aussi pour ça qu'on en est là, nous.

Le Président.- Bon, si vous voulez bien, je vais vous soumettre la délibération qui doit faire l'objet d'un vote du conseil d'administration. Cette délibération est assez longue, il faut que je la lise intégralement, ce n'est pas très agréable ni à entendre, ni à faire. Alors :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1 : le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

2 568 ETPT au titre du plafond 1 et 380 ETPT au titre du plafond 2

Autorisations d'engagement pour un montant total de 318 505 437,95 euros après BR1 :

212 605 181,59 euros en personnel ;
53 327 563,42 euros en fonctionnement ;
52 572 692,94 euros en investissement.

Crédits de paiement pour un montant total de 319 804 829,54 euros après BR 1 :

212 605 181,59 euros en personnel ;

53 726 581,33 euros en fonctionnement ;
53 473 066,62 euros en investissement.

289 153 767,24 euros de prévisions de recettes après BR1

30 651 062,30 euros de solde budgétaire déficitaire après BR1

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes après BR1 :

30 168 206,67 euros de variation négative de trésorerie ;

- 6 246 791,59 euros de résultat patrimonial ;

2 523 393,59 euros d'insuffisance d'autofinancement ;

30 651 062,57 euros de variation négative de fonds de roulement (diminution sur le fonds de roulement).

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale (compte de résultat et tableau de financement), des opérations pluriannuelles.

Voilà la très longue délibération que je vous sou mets. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Y a des votes contre ? Merci.

23 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Très bien, je vous remercie pour cette délibération relative au budget rectificatif n°1.

Nous pouvons passer maintenant aux questions relatives aux ressources humaines. Le premier point sera un point d'information que je vais vous présenter et le deuxième point sera présenté par Stéphane Tizio, vice-président en charge des ressources humaines et de l'action sociale.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines

1. Point d'information sur la campagne de promotion interne des maîtres de conférences dans le corps des professeurs des universités (au titre de l'année 2021 et de l'année 2022)

Le Président.- Sur ce premier point, qu'on appelle aussi repyramidage, je voulais vous rappeler simplement les modalités selon lesquelles cette procédure de repyramidage est menée. Le repyramidage, c'est une voie, finalement, temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences et des corps assimilés. Cette campagne de repyramidage se déroule sur cinq ans et elle va permettre, au plan national, à 2 000 maîtres de conférences de bénéficier d'une promotion interne pour accéder au corps des professeurs. Cette campagne participe à l'objectif issu du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations qui a été signé le 12 octobre 2020. L'objectif qui consiste à amener le nombre des professeurs des universités à un socle minimal de

18 000 personnes au niveau national contre un peu plus de 15 000 actuellement, et de rapprocher le ratio professeurs des universités/maîtres de conférences d'un objectif de 40 % de professeurs et 60 % de maîtres de conférences. En 2022, ces promotions seront prononcées à la fois au titre de 2021 et de 2022, deux campagnes en une, si vous me permettez, et pour l'université de Bourgogne, cela représente au total 13 promotions, six au titre de 2021, sept au titre de 2022 tel que cela a été défini par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2022.

Ce point d'information reprend plusieurs points, d'abord la répartition par discipline des possibilités de promotion, ensuite l'étude des candidatures, bien entendu, deux points qui sont des points principaux, importants.

D'abord la répartition par discipline des possibilités de promotion. Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne, nous avons approuvé ensemble le 16 mars, après le comité technique, la liste des sections CNU suivantes : donc au titre de l'année 2021 les possibilités de promotion dans les sections CNU concernées sont les sections 05, 07, 36, 68, 74 et 85. Pour 2022, les sections CNU concernées sont les suivantes : sections 01, 06, 16, 27, 60, 65 et 71.

Deuxième point, après la répartition par discipline, l'étude des candidatures, et cela concerne la procédure qui est en cours. Nous avons enregistré sur 12 sections CNU, 41 candidatures de maîtres de conférences. Dans la section CNU 60, l'appel à candidature est resté infructueux, donc pas de candidat. C'est étrange, mais voilà. Le conseil académique restreint, entre le 21 avril et le 21 juin, a délibéré et a rendu un avis soit très favorable, soit favorable, soit réservé au regard de l'aptitude professionnelle d'une part et des acquis de l'expérience professionnelle d'autre part, sur chacun des items suivants : investissement pédagogique, qualité de l'activité scientifique, investissement dans des tâches d'intérêt général. Chaque candidature a fait l'objet de deux rapports, et de deux rapports sur chacun des items suivants. Donc il y a six avis sur chacun des dossiers. Gros travail, soit dit en passant, du conseil académique restreint et bravo à son pilote, Karen Fiorentino.

Donc, six avis, en tout cas, sur chacun des dossiers, donc gros, gros, gros travail du CAC restreint. Ensuite, phase du conseil national des universités, c'est en ce moment, entre le 27 juin et le 28 octobre. Après avoir entendu, donc, deux rapporteurs, les membres de rang A du Conseil national des universités rendent un avis sur chacun des dossiers selon les mêmes modalités, c'est-à-dire six avis sur chaque candidature, sur l'investissement pédagogique, la qualité de l'activité scientifique, l'investissement dans des tâches d'intérêt général. En l'absence d'avis rendu par le CNU, celui-ci est réputé avoir été rendu. C'est à mon avis pour neutraliser les sections du CNU qui refuseraient, éventuellement, de procéder à ces évaluations.

Ensuite, entre le 7 novembre et le 12 décembre, il y aura des comités d'audition pour chaque possibilité de promotion. Les quatre candidats qui auront recueilli les avis les plus favorables des instances consultatives locales et nationales seront entendus par un comité d'audition et en cas d'ex aequo de plus de quatre candidats pour les auditions, le départage entre chacun s'effectuera au regard des lignes directrices de gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours édictées par le MESRI et donc le président de l'université, le président de l'université de Bourgogne ici, ne fait usage de son pouvoir d'appréciation qu'en cas d'impossibilité de départage au regard de ces critères. Dans les critères, je vous rappelle, il y a par exemple l'équilibre hommes/femmes dans les sections, au niveau des professeurs, donc on va dire que si par exemple il y a un déficit de femmes PR dans les sections concernées et qu'il y

a quatre candidats dont une femme qui sont ex aequo, la femme, évidemment, sera privilégiée par rapport à l'homme sur des éléments, des critères objectifs.

Le comité d'audition est composé du président de l'université ou de son représentant. Pour votre information, je ne siègerai pas dans ces comités d'audition, ce seront mes représentants. A partir du moment où mes vice-présidents sont délégués, je vais en déléguer un certain nombre pour participer à ces comités d'audition, sauf pour les sections 5 et 36, puisque nous avons dans l'équipe de gouvernance des candidats dans la section 5 et dans la section 36. Donc il faudra que je trouve quelqu'un à l'extérieur, je vais solliciter des collègues que je connais à l'extérieur et qui viendront siéger à ma place parce que je ne souhaite pas intervenir dans ces comités d'audition. De toute façon, comme il y en a 13, je crois que même si je le souhaitais je n'aurais pas le temps de le faire, donc, tout simplement.

Et puis, donc, le comité d'audition est composé du président ou de son représentant, dans les modalités que je viens de vous décrire, et il est composé également de trois membres du corps des professeurs, dont deux au moins sont choisis parmi les spécialistes de la discipline concernée. Alors, discipline, c'est le rattachement à la section CNU, par exemple, je suis en section 01, où des disciplines, il y en a plein, donc c'est bien la section 01, c'est le rattachement, dans mon exemple à la section 01, ou d'autres sections pour les autres comités d'audition. Donc ces trois membres sont désignés par le président de l'université après avoir requis les propositions suivantes :

Un, les deux spécialistes de la discipline concernée sont proposés par le BCP, qui doit s'assurer auparavant de l'absence de situation potentielle de conflit d'intérêt ou de situation de partialité. Ils sont en outre extérieurs à l'établissement et aux établissements de la COMUE UBFC, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt. Le BCP propose trois spécialistes pour deux, pour avoir un vivier en cas de désistement de l'un des spécialistes proposés.

Deuxièmement, le membre institutionnel est proposé par le CAC restreint. Il doit appartenir à un laboratoire et à un groupe CNU différent de celui des candidats, mais il peut appartenir à l'établissement.

Donc voilà la composition du comité d'audition. Les membres du comité d'audition ne peuvent avoir été rapporteurs sur l'une des candidatures soit au titre du CNU, soit au titre des rapporteurs internes du CAC restreint.

Et l'audition a pour objet d'éclairer la décision du président de l'université sur la motivation du candidat et sur son aptitude à exercer les missions et responsabilités dévolues au corps des professeurs des universités. Quant à moi, je m'engage à suivre évidemment l'avis de ces comités d'audition. Qu'on ne dise pas, après, que c'est le président qui choisit les promotions au sein de l'établissement, c'est quelque chose que je ne ferai pas, y compris si, d'ailleurs, certains candidats, à titre personnel, ne me semblent pas, par exemple, remplir les conditions sur des critères qui me sont propres. Tant pis, je signerai néanmoins la promotion qui les concerne, de sorte qu'il n'y ait pas de risque de clientélisme ou de favoritisme de ma part. Que ce soit très clair !

Dernière étape, c'est le président de l'université, donc ce qui sera soumis à ma signature. À l'issue des auditions, le président de l'université établit au plus tard le 14 décembre 2022 la liste du ou des candidats dont la nomination est proposée, et les nominations prennent effet au 1^{er} septembre de l'année au titre de laquelle elles sont prononcées. Et les nominations au titre de 2021 prendront ainsi effet au 1^{er} septembre 2021. Voilà, donc il y aura un effet rétroactif pour 2021 et un effet rétroactif pour 2022, à partir du 1^{er} septembre de chacune de ces années pour les

candidats concernés et selon la ventilation opérée entre les différentes sections du CNU telle qu'elle vient de vous vous êtes présentée.

Voilà ce point d'information. Je ne sais pas si ça appelle des remarques de votre part. C'est très complexe, je vous le dis, c'est mon observation personnelle, c'est très complexe, ça mobilise énormément les collègues, de l'établissement ou à l'extérieur. Je pense que l'enjeu du repyramidage exige qu'on fasse un effort, mais peut-être que la procédure retenue est, elle, infiniment plus complexe qu'une procédure de recrutement, finalement, sur un poste de PR ou sur un poste de MCF, et peut-être eût-il été préférable de suivre les voies de recrutement que nous maîtrisons tous et qui sont quand même beaucoup plus simples, quoi que déjà très lourdes lorsque l'on est dans le cadre de la campagne synchronisée. Oui, Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voulais juste dire que j'apprécie votre volonté de vous retirer du comité d'audition et c'est vrai que, dans les textes, le rôle dévolu au président de l'université est un peu troublant.

Donc je trouve ça bien que, à l'uB, vous ayez préféré déléguer les vice-présidents.

Le Président.- Oui, en tout cas ça correspond à l'éthique que je me fais de ma fonction. Ce n'est pas à moi de décider, c'est un processus collectif et c'est l'établissement qui décide, ce n'est pas le président dans son coin. C'est quelque chose que je refuse de faire, parce que ça ne correspond pas à l'éthique de ma fonction.

Très bien, c'est une information, donc il n'y a pas de vote sur ce point.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres observations, de passer au deuxième point des questions relatives aux ressources humaines. Je vais demander à Stéphane Tizio de me rejoindre pour pouvoir aborder ces questions relatives aux ressources humaines, donc des points qui ont été soumis au comité technique du 14 juin dernier et qui concernent la mise à jour de la cartographie de la NBI, l'additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants-chercheurs, et puis les pratiques de transformations des actuelles primes fonctionnelles en décharge de service pour les personnels enseignants, c'est la mise en place du RIPEC dans sa composante C2. Stéphane, tu as la parole.

2. Points soumis au Comité Technique du 14 juin 2022

a. Mise à jour de la cartographie de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

M. Tizio.- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Donc pour ce CA je vais vous présenter un compte rendu des travaux du comité technique du 14 juin dernier.

Le premier point concernait la mise à jour de la cartographie de la nouvelle bonification indiciaire. Alors le CT a été saisi suite au questionnement d'une organisation syndicale, d'une nécessaire, d'ailleurs, mise à jour de la cartographie des NBI dans notre établissement. Cartographie qui n'avait pas été remise à jour depuis 2017. Donc cette cartographie, ce projet de cartographie, a été présenté et discuté lors d'un groupe de travail *ad hoc* qui s'est tenu le 25 mai dernier et il y avait donc deux points à l'ordre du jour de ce groupe de travail, qui ont été ensuite présentés au comité technique. Le premier point, qui concernait la mise à jour de

l'existant, c'est-à-dire où on en est, la distribution des points de bonification indiciaire entre les différents postes dans l'établissement.

Et puis le second point, on a instruit et discuté les diverses demandes qui nous étaient remontées de création ou de dégel, d'augmentation ou de redéploiement des nouvelles bonifications indiciaires existantes.

Donc le fruit du travail, vous l'avez reçu dans les documents afférents et on a choisi, dans le cadre... alors, pas de la cartographie proprement dite, parce que ça, c'est l'existant, donc c'est une chose, mais en tout cas dans les demandes d'évolution de cette cartographie on a choisi dans un premier temps de donner un avis, disons, positif aux demandes qui concernaient les emplois dont les fonctions ont été particulièrement sollicitées, notamment les fonctions transversales, qui sont les fonctions RH, finances, et des fonctions à forte technicité. Donc le groupe de travail s'est réuni, il y a eu une discussion, et amendement des propositions de l'administration et donc le résultat, vous l'avez reçu. Je n'ai pas tellement de points particulièrement saillants à vous donner sur cette répartition des NBI, je préfère éventuellement répondre à vos questions sur cette nouvelle distribution de la NBI. J'ajouterai cependant que cette cartographie est une cartographie au temps T et que, évidemment, elle est elle aussi amenée à évoluer, nous sommes convenus, avec les représentants des organisations syndicales, d'une sorte de clause de revoyure, c'est-à-dire de revoir cette cartographie de la NBI en même temps que nous revoyons tous les ans les demandes d'évolution du RIFSEEP, notamment de la cotation des postes, puisque, évidemment, il y a une certaine presque redondance finalement, entre l'attribution de points de NBI et également la cotation des différents postes dans le cadre du RIFSEEP. Oui, Lionel ?

M. Crognier.- Merci. Je voulais savoir si la NBI était affectée à une fonction ou à une personne.

M. Tizio.- Elle est affectée au poste, donc à la fonction.

M. Crognier.- D'accord. Page 5, ligne 17, je suis étonné que l'on conditionne l'attribution de la NBI à la fusion de deux antennes. Je suis très étonné, sachant que cette fusion ne nous a pas été demandée, à part il y a quatre ans, voir cinq... Alors, c'est un cas un peu particulier, mais je voulais le souligner.

M. Tizio.- Oui peux te répondre sur le cas particulier, même si je ne suis pas certain que ce soit le lieu forcément, mais effectivement, la NBI, quand elle a été créée, était une bonification indiciaire qui était réservée aux fonctions d'encadrement, puis, réglementairement, elle a évolué au cours du temps pour y faire rentrer notamment la technicité liée aux différents postes. Et s'il est vrai que l'on a choisi de, on va dire, valoriser dans la création ou le déploiement des NBI sur les fonctions financières, il nous a semblé que la volumétrie des opérations financières entre l'antenne financière de l'UFR STAPS et celle du SUAPS était fortement déséquilibrée, et il nous semble, et aussi, comme tu l'as dit, ça vous avait proposé il y a quatre ans, il nous semble que le projet de fusion de ces deux antennes financières est un projet qui, justement, nécessiterait sans doute l'attribution d'un personnel, on va dire, d'un niveau de qualification *ad hoc* pour gérer à la fois cette fusion et puis ensuite, évidemment, la nouvelle volumétrie des actions qui seront à mener. Donc on l'a mis en attente mais comme je le signalais aux administrateurs, cette cartographie n'est pas figée dans le temps, elle est amenée à évoluer, et

justement c'est un des cas où cette évolution sera examinée évidemment avec la plus grande bienveillance dans les clauses de revoyure.

M. Crognier.- Merci.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres... Oui.

Mme Dauphin-Benoist.- Deux remarques. Donc effectivement, je me souviens, quand je siégeais au comité technique on avait demandé que la cartographie des NBI soit revue lors de la mise en place du RIFSEEP puisqu'on craignait qu'il y ait des redondances, des doublons sur certaines fonctions. Mais je dois vous avouer que je ne comprends toujours pas très bien pourquoi la NBI continue d'exister alors que la même chose, quasiment, est bonifiée dans le RIFSEEP.

Moi j'ai été un peu interpellée, mais peut-être à tort, je ne sais pas, par la diminution de la NBI du DRH, qui est absent, enfin, qu'on n'a plus en ce moment. Est-ce que c'est lié, justement... comment on justifie, en fait, cette diminution des points de NBI, qui est peut-être un peu étonnante, quand même, sur ce type de poste ?

M. Tizio.- Je peux vous répondre sur les deux questions. Tout d'abord, la question de la redondance, je suis complètement d'accord avec vous, je pense qu'il s'agit du principe des avantages acquis, la NBI étant antérieure au RIFSEEP, le RIFSEEP s'est ajouté, s'est empilé, finalement avec la NBI. Il y a quand même une petite différence entre les deux, c'est que la NBI, c'est, comme son nom l'indique, une valorisation indiciaire qui génère des droits à pension tandis que le RIFSEEP c'est de l'indemnitaire qui ne génère pas de droits à pension. J'allais dire que c'est la seule différence, on va dire, technique, que je vois sur ces opérations qui sont, je suis d'accord avec vous, parfois redondantes et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, vous l'avez souligné, à la fois en groupe de travail puis en comité technique on a convenu de réviser en même temps la cartographie de la NBI avec, justement, la cotation des postes, puisque c'est le sens de votre question. Par ailleurs, sur la diminution de la NBI associée au poste de DRH, il s'agit simplement de rééquilibrer la fonction de DRH avec les autres fonctions de direction de pôle, d'où, j'allais dire, le parallélisme qui existe entre la NBI pour le DRH, qui est en même temps le responsable du pôle RH avec la NBI des différents autres pôles, patrimoine, etc. Je ne sais pas si ça répond à votre interrogation.

Le Président.- Merci Stéphane, merci, Mme Benoist, pour la question. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres interventions, je vous propose d'approuver la délibération suivante : Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise à jour de la cartographie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) applicable à partir du 1^{er} septembre 2022.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Deux, quatre. Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie.

21 voix pour, 4 abstentions

Le Président.- Deuxième point sur les points soumis au comité technique du 14 juin 2022, l'additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants-chercheurs.

b. Additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants-chercheurs

M. Tizio.- Alors, donc, le deuxième point qui a été soumis au comité technique du 14 juin, c'est un additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs. Donc c'est un additif qui fait suite au mouvement social des différentes composantes des UFR STAPS, au national, et suite à ce mouvement social, notre tutelle nous a attribué un poste qu'on a donc appuyé et le calendrier des instances étant un petit peu bousculé, justement, par cette arrivée « tardive » de ce poste, il est proposé, donc, de publier ce poste de maître de conférences en 74^e section affecté à l'UFR STAPS et au laboratoire CAPS, avec une procédure de publication dite au fil de l'eau, puisqu'il était trop tard pour que nous puissions l'inscrire dans la campagne synchronisée habituelle des publications de poste, et donc il vous est proposé d'adopter la publication de ce poste au fil de l'eau pour une prise de fonction au 1^{er} novembre 2022. Le CAC a été, évidemment, lui aussi, saisi de cette question et s'est prononcé à l'unanimité pour, le CT également. Oui, Lionel.

M. Crognier.- Merci à Mme Bronner, à la gouvernance et au VP concerné, pour la célérité du travail. Pour la petite histoire, c'est peut-être le seul poste en création, de deux mandats de directeur. Depuis 2012, c'est le premier poste en création pour STAPS. Donc, merci à ceux qui ont travaillé sur ce dossier avec compétence et puis aussi avec célérité, parce que c'était difficile. Merci.

M. Tizio.- Merci Lionel, on transmettra.

Le Président.- On transmettra, Mme Bronner est partie, mais on lui dira, bien évidemment. Donc je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Merci. Donc approuvé à l'unanimité.

25 voix pour (unanimité)

Le Président.- Troisième point, sur la pratique des transformations des actuelles primes fonctionnelles RIPEC – C2.

c. Pratique des transformations des actuelles primes fonctionnelles en décharge de service pour les personnels enseignants (mise en place du RIPEC - composante C2)

M. Tizio.- Ce point n'est pas un point soumis au vote du conseil d'administration, comme il n'a pas non plus été soumis au vote du comité technique. C'est simplement, si j'ose dire, un point d'information sur nos pratiques actuelles concernant les primes fonctionnelles et, justement, leur intégration au futur RIPEC, notamment de sa composante C2, c'est-à-dire la composante fonctionnelle. Pour contextualiser un petit peu les choses, je vous rappelle que le nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs est composé de trois étages, un premier étage dit « hauts grades », qui correspond à l'actuelle prime de recherche et d'enseignement supérieur, un second étage dit « fonctionnel » ou C2, qui correspond

aux fonctions assurées par les enseignants-chercheurs, et puis un troisième étage, le C3, qui est un volet individuel.

Je ne reviens pas sur les deux composantes C1 et C3 du RIPEC, simplement pour vous dire que, conformément aux instructions ministérielles, il s'agit des lignes directrices de gestion ministérielles, nous avons à présenter devant le comité technique et donc désormais devant le conseil d'administration nos pratiques en matière d'indemnisation des fonctions que peuvent occuper les enseignants-chercheurs.

Il y a dans notre université trois grands types de fonctions qui donnent lieu à des primes fonctionnelles, comme vous pouvez le voir sur le diaporama. La première catégorie de fonctions, on va dire, ce sont les charges administratives et les responsabilités pédagogiques, actuellement, qui sont prises en compte au titre des primes de charges administratives (PCA) et des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP). Et donc ces primes pour responsabilités pédagogiques et charges administratives, les enseignants-chercheurs peuvent, ils ont le choix, soit de les intégrer dans leur service au titre des équivalences horaires, dont un tableau est voté chaque année par le conseil d'administration, ce qui a été fait précédemment, soit recevoir effectivement une prime qui est calculée au coût de conversion de l'heure équivalent TD, c'est-à-dire 41,41 euros, du moins jusqu'à ce que le point d'indice augmente. Ça, c'est le premier cas.

Le second cas, il s'agit de ce qu'on appelle les charges administratives d'intérêt général. Les charges administratives d'intérêt général concernent trois grandes catégories de public. Tout d'abord les vice-présidents statutaires, c'est-à-dire les vice-présidents élus de notre université, le vice-président du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la CFVU, et pour ces différentes personnes les primes fonctionnelles peuvent être cumulées avec des décharges partielles ou totales de service. Là encore, l'état de ces décharges est présenté et voté au conseil d'administration chaque année. Deuxième catégorie de public, les directeurs de composantes, d'UFR, qui peuvent bénéficier en sus de la prime d'une décharge de service, mais qui est quant à elle limitée à 128 heures, c'est conforme aux dispositions du décret statutaire des enseignants-chercheurs et, là encore, ces décharges et ces primes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration chaque année. Et puis enfin, il existe d'autres bénéficiaires de prime pour charges administratives d'intérêt général, qui peuvent bénéficier dès lors que les fonctions pour lesquelles, ils reçoivent cette prime... donc du moment que ces charges sont dans le tableau d'équivalences horaires ils peuvent bénéficier d'une conversion de cette prime, sur leur demande encore, en équivalence horaire, ou non. Ça concerne notamment les vice-présidents délégués, c'est-à-dire les vice-présidents non élus, ça peut concerner aussi les référents d'institutions de formation en soins infirmiers, etc., il y a plusieurs fonctions qui sont, là encore, soumises à l'approbation à la fois du comité technique et du conseil d'administration chaque année.

Donc voilà pour les charges administratives d'intérêt général. Et puis enfin, une troisième catégorie de primes fonctionnelles est réservée aux directeurs de laboratoires et à diverses missions transversales liées à la recherche qui sont également listées dans le référentiel des équivalences horaires et donc ces fonctions peuvent donner lieu, donnent lieu d'ailleurs, directement, à une prime fonctionnelle ou une équivalence horaire dans le cadre du référentiel qui, toujours, est évidemment soumis à l'approbation du comité technique et du conseil d'administration.

Donc ça, il s'agit de nos pratiques actuelles, et nous sommes aujourd'hui dans une année de transition, en réalité, puisque normalement, nous devons basculer définitivement du régime des primes telles que je viens de vous les exposer au RIPEC, et notamment à l'étage C2 du RIPEC au 1^{er} septembre prochain.

Voilà l'état des lieux. Pour vous donner quelques perspectives, donc, les lignes directrices de gestion ministérielle doivent être – du moins c'est ce qu'on nous a promis – complétées cet été, au cours de l'été, pour préciser, justement, la nature des charges, notamment, de services, qui peuvent être attribuées aux différentes fonctions. Pour le moment, on ne sait pas tellement, si j'ose dire, à quelle sauce on va être mangé, mais en tout cas ce sont des choses qui vont évoluer cet été.

Donc en perspectives, je vous annonce un groupe de travail qui va se tenir le 12 juillet prochain et qui va préparer notamment cette bascule au RIPEC C2, et puis, sans doute, puisqu'on n'aura pas, au 12 juillet ça m'étonnerait qu'on ait les résultats des nouvelles lignes directrices de gestion, ce groupe de travail du 12 juillet sera suivi d'un groupe de travail à la rentrée, je pense, en septembre, si toutefois on a les informations du ministère afin que nous puissions, justement, écrire nos propres lignes directrices de gestion en matière de RIPEC et réviser notamment le tableau des équivalences, puisque normalement nous devons classer les différentes fonctions auxquelles les enseignants-chercheurs ont accès en trois groupes de fonctions, un groupe, alors, de mémoire, il y a un groupe de fonctions de direction d'unité ou de composante, un groupe responsabilités supérieures et un groupe responsabilités particulières ou missions temporaires. Voilà, c'est les trois groupes qui sont en gestation et donc on devra travailler, justement, à coter, puisqu'en fait, le RIPEC n'est ni plus ni moins que la traduction du RIFSEEP pour les enseignants-chercheurs, donc nous devons coter les différentes fonctions auxquelles les enseignants-chercheurs peuvent accéder, et donc les niveaux de primes afférentes.

Voilà ce que je peux vous en dire pour le moment. Encore une fois, ce n'est pas un point soumis au vote, c'est simplement un point d'information, et je suis prêt, bien entendu dans la limite de mes compétences, à répondre à vos éventuelles interrogations. Oui, Peggy.

Mme Cénac.- J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois de dire ce que je pense du RIPEC, donc je ne vais pas le redire là. J'ai des questions et des commentaires plutôt sur le tableau qui est joint, donc, à la fin du document que vous nous avez envoyé. Déjà, je vous remercie, je ne sais plus si c'était le dernier CA ou l'avant dernier CA mais j'avais fait la demande, quand on avait voté les primes, d'avoir les indicateurs hommes/femmes sur les primes. Donc je trouve ce tableau particulièrement intéressant, c'est une belle illustration du plafond de verre. Après, il y a des questions sur le détail colonne par colonne, mais là, je vais commenter la somme globale, donc la dépense en euros en fonction du statut et de (*mot inaudible*) homme/femme. Donc ce qu'on voit, c'est que dans les parties moins rémunérées, on va dire, donc pour les PRCE, on a moins de primes pour les hommes que pour les femmes, donc c'est relativement équilibré autour de 40 %, et plus on monte dans la hiérarchie, plus l'écart se creuse, donc quand on regarde les PRAG, plus de 70 % des primes vont aux hommes, et on a également chez les enseignants-chercheurs, donc pour les maîtres de conférence, je crois que j'ai fait le calcul, 60 % des primes sont pour les hommes et pour les profs, c'est 73 %. Au global, on a 70 % de nos primes qui vont aux hommes par rapport aux femmes alors que je pense qu'au niveau équilibre hommes/femmes sur l'ensemble des enseignants, on n'est pas à ce niveau de disproportion. Donc voilà, je voulais juste souligner cette « inéquité » entre

les hommes et les femmes, qui est certainement une conséquence du fait qu'elles prennent moins de responsabilités que les hommes, mais quand même, ça questionne.

Sinon, c'était juste pour avoir des précisions sur ce qu'il y a dans le tableau, parce que je pense que je ne comprends pas bien les différentes colonnes. Il y a la colonne « nombre de bénéficiaires » et puis il y a la colonne « nombre de bénéficiaires qui demandent une décharge de service ». Donc je pensais que le nombre de bénéficiaires qui demandent une décharge de service devait être inférieur au nombre de bénéficiaires globaux mais ce n'est pas le cas. Donc est-ce qu'on doit comprendre que dans la colonne « nombre de bénéficiaires », ce sont les bénéficiaires qui ne demandent pas de décharge de service, ou est-ce que c'est une erreur dans les tableaux ?

M. Tizio.- Alors deux possibilités d'explications – je commence par le dernier commentaire – deux possibilités d'explication, soit il y a effectivement une erreur, mais ça m'étonnerait puisque les chiffres sont stabilisés, et puis ils sont issus des mêmes bases de données qui permettent de réaliser le bilan social, soit il est possible aussi, honnêtement, peut-être j'ai un défaut d'interprétation, mais comme je l'ai expliqué, certaines primes pour charges administratives sont cumulables avec des décharges, donc il peut aussi y avoir cet effet-là, qui est capté par ce différentiel. A première vue, je l'interpréteraient comme ça.

Quant à ta première remarque, sur le plafond de verre, je ne peux que le constater et regretter avec toi, bien sûr. Et je pense que de traiter ces statistiques permettrait peut-être d'imaginer des leviers d'action pour diminuer cette inégalité. Alors sans doute aussi que, comme tu le soulignes, la différence, si on prend les enseignants-chercheurs, je crois me rappeler qu'on est à peu près à 50/50, grosso modo, 50 % d'hommes, 50 % de femmes. Il y a quand même une sur-représentation masculine chez les professeurs d'université relativement aux maîtres de conférences.

Mme Cénac.- Je crois que c'est plus 60/40, je n'ai pas revérifié, mais... sur l'équilibre au niveau des professeurs...

M. Tizio.- Ça doit être ça.

Mme Cénac.- Ce que m'inspire ce genre de statistique, c'est qu'on considère dans une certaine mesure que les hommes font mieux leur travail que les femmes puisqu'ils sont mieux payés que les femmes, et je trouve que ça questionne sur les critères d'attribution, de la manière dont on rémunère les carrières des collègues.

M. Tizio.- Je suis entièrement d'accord. Oui Lionel.

M. Crognier.- En même temps, dans les UFR, il y a des procédures très claires qui sont mises en place et qui ne vont pas forcément dans le sens de tes remarques. Quand on renouvelle des responsabilités pédagogiques tous les cinq ans, par exemple, en faisant, sur la base d'un contrat de départ, et qu'on fait une demande à toute la communauté, au moins les éléments qui sont à prendre en compte c'est davantage le masculin et le féminin dans la société, (*suite inaudible*), mais ça ne manifeste pas forcément ce que tu viens de dire. En tout cas je connais

des endroits où il y a des procédures très claires, pour justement éviter une monopolisation des responsabilités pendant X années par mes mêmes personnes, et faire qu'il y ait un mouvement d'ouverture. Je pense que ce serait possible de le mettre en œuvre avec une procédure simple de candidatures.

M. Tizio.- C'est ce que j'évoquais tout à l'heure en disant que, justement, la lecture de ces statistiques devrait permettre de pouvoir trouver des leviers. Après, il reste à imaginer lesquels. Sans doute que le genre devrait entrer en ligne de compte pour sélectionner éventuellement entre diverses candidatures à une même responsabilité, c'est une possibilité, pour laquelle, personnellement je ne suis pas fermé. Y a-t-il d'autres réactions, prises de parole ou commentaires sur cette question, qui, encore une fois, n'engage pas de vote formel, c'est une information ?

Le Président.- Bien, merci beaucoup, Stéphane, pour la présentation de ces points qui étaient les points à l'ordre du jour du dernier comité technique. Nous avons épuisé les questions relatives aux ressources humaines. Je vais demander à Pascal Neige de présenter le point suivant, qui concerne les travaux de la Commission de la recherche du 23 juin 2022. Je te passe la parole.

VI - Travaux de la Commission de la recherche (CR) du 23 juin 2022

1. Demande de subventions

M. Neige.- Merci, donc ça va être très rapide. Vous avez reçu un tableau qui est une demande de financement pour différents projets. C'est assez standard. Les trois premiers projets concernent des demandes auprès de la région, respectivement en matière de culture scientifique, de mobilité de chercheurs et de colloques scientifiques. Donc ce sont des demandes au fil de l'eau que nous adressons à la région. Et les deux dernières demandes concernent respectivement le FEADER, donc le Fonds européen agricole pour le développement rural, et le FAMI, le Fonds asile migration intégration, et là encore, il s'agit de demandes assez standard de moyens pour deux projets portés respectivement par Sandrine Rousseaux et Claire Despierres. Voilà, vous avez toute l'information dans le tableau. Ces demandes de moyens ont reçu un avis favorable de la Commission de la recherche.

Le Président.- Alors, pour le conseil d'administration je vous propose donc d'approuver la délibération suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté, du ministère de l'Intérieur, Fonds asile migration intégration et du FEADER région PACA.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien, je vous remercie pour cette approbation.

25 voix pour (unanimité)

Le Président.- Dernier point, nous accueillons Pascale Auroux, bonjour Pascale, pour présenter le dernier point de la matinée, renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique à l'université de Bourgogne.

VII - Renouveau de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique à l'université de Bourgogne

Mme Auroux.- Bonjour à tous. Donc je vais vous présenter, suite à la demande du renouvellement de l'agrément pour recevoir des volontaires en service civique de la DRJSCS, donc je vous fais passer quelques diapositives très rapidement.

Depuis 2015 l'université de Bourgogne accueille des volontaires en service civique sur différentes missions. Afin de poursuivre ces missions, et de nouvelles d'ailleurs, la DRAJES, anciennement D-RD-JSCS, nous redemande un nouvel agrément.

Juste pour rappel, qu'est-ce que le service civique et quels sont ses objectifs ? Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010 et les objectifs de ce service civique sont dans un premier temps de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale pour toute personne volontaire, tout jeune volontaire pour servir les valeurs de la République et s'engager en faveur d'un projet collectif.

Les missions éligibles pour recevoir des volontaires en service civique, il y en a une dizaine, dont certaines sont en mesure d'être mises en place à l'université de Bourgogne, et sont mises en place à l'université de Bourgogne depuis 2015. Il s'agit par exemple de la culture, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport et citoyenneté européenne.

La durée d'un service civique est comprise entre six mois et 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires. Les candidats ne sont pas forcément que des étudiants, mais les candidats peuvent être tout jeune âgé de 16 à 25 ans, allant jusqu'à 30 ans si le jeune est en situation de handicap. Il sera recruté non pas sur ses compétences ou connaissances mais sur ses motivations pour intégrer cette mission. Ces missions sont indemnisées à hauteur de 580 euros par mois, dont 107,58 euros sont pris en charge par l'organisme d'accueil, donc l'université de Bourgogne et là, en l'occurrence, par les services accueillants. Un impératif, que je mets en exergue parce que nous sommes audités par rapport à ces services civiques, c'est qu'il n'y a aucune substitution à des activités salariées.

Donc je vous ai fait une petite synthèse des missions qui seront proposées à l'université dès que l'agrément sera retenu. Nous avons deux sites qui reçoivent des services civiques, des volontaires, donc le site du Creusot propose cinq volontaires sur quatre missions différentes. Une première mission, qui rejoint la deuxième, c'est d'accompagner les étudiants dans la communication et la sensibilisation de projets soutenable. La seconde, accompagner les étudiants dans la mise en œuvre et la conception de projets soutenable. Une nouvelle mission a été demandée pour intégrer des ambassadeurs ou ambassadrices à l'IUT du Creusot auprès des lycéens de la zone rurale pour faire la promotion, donc, des formations et de la vie étudiante à l'IUT du Creusot. Et puis enfin, le développement de la pratique sportive sur le campus universitaire du Creusot. Donc ça c'est pour le Creusot.

Sur le site de Dijon, cinq volontaires sont demandés aussi. La première mission est portée par la Commission solidarité, puisque vous savez que depuis la crise Covid, la crise sanitaire, nous avons eu une vision plus large des étudiants en précarité, en grande précarité. Pour leur apporter notre aide et faciliter certaines démarches, une mission a été mise en place depuis cette année, et sera renouvelée pour leur assurer vraiment un accueil et puis être facilitateur, aussi, pour des démarches, auprès de la CAF, etc. Une deuxième mission qui, elle aussi, a déjà été

mise en place, depuis, je crois, 2015 celle-ci, est l'accompagnement vers la réussite des étudiants en exil qui font partie du cursus d'apprentissage du français à l'université, qui est porté par le DU Passerelle. La troisième, et la quatrième, d'ailleurs, sont des missions déjà bien en place sur le site de Dijon, qui sont de participer au développement des actions culturelles à l'Atheneum et d'encourager la pratique du sport à l'université et ça, porté par le SUAPS.

Donc voici les étapes pour avoir des volontaires en service civique dès la rentrée : la présentation de ce projet auprès des conseils avec un vote du CA pour avoir cet agrément attribué par la DRAJES. L'accueil des jeunes en service civique se fera à partir de septembre 2022 pour une durée de huit mois et sur les huit missions proposées.

Voilà, je vous remercie.

Le Président.- Merci Pascale, pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions, peut-être, des remarques ? Lionel, oui.

M. Crognier.- Merci. Les autres campus territoriaux ne bénéficient pas du dispositif ?

Mme Auroux.- Si, si. Tout site peut bénéficier de services civiques. Ils n'en ont pas fait la demande.

Le Président.- Alors je vous propose, s'il n'y a pas d'autre remarque ou question, d'approuver la délibération suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de l'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique à l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Merci pour cette validation.

25 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette matinée et après une pause déjeuner, il y a un buffet qui est préparé juste à côté pour les participants, nous reprendrons dans une heure, à 13h30, si ça vous convient. Merci à vous toutes et à vous tous pour cette matinée déjà bien remplie et on se retrouve autour du buffet.

[pause déjeuner]

Le Président.- Bien, je pense qu'on peut reprendre le cours de nos travaux, avec une présentation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire qui s'est tenue le 21 juin 2022, présentation faite par Karen Fiorentino, avec une première étape, peut-être, dans l'esprit de synthèse que j'ai évoqué ce matin, histoire de ne pas refaire dans le CA ce qui s'est fait devant la CFVU. Je lui passe la parole sans plus attendre.

VIII - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 21 juin 2022

1. Autoévaluation HCERES – Formations BUT

Mme Fiorentino.- Merci, bonjour à toutes, bonjour à tous. Nous avons d'abord un premier point qui était l'autoévaluation HCERES, plus particulièrement les formations BUT. Lors du dernier conseil d'administration, vous ont été présentés les dossiers d'autoévaluation de toutes les formations, sauf les BUT puisque la trame des BUT a été mise en ligne par le HCERES plus tardivement, d'où le délai de grâce laissé aux IUT pour faire remonter ces dossiers BUT. Donc ils sont à disposition dans le *cloud*.

Vous pouvez voir que ces dossiers sont sensiblement différents des dossiers des autres formations, même s'il y a bien une trame et des éléments de preuve, mais la trame ne contient pas d'onglet d'auto-positionnement, puisque les BUT étant une nouvelle formation, demander aux équipes de s'auto-positionner était peut-être un peu compliqué. Il y a l'onglet « données BUT-DUT » et un onglet « données LP » s'il y a une LP qui entre dans le périmètre du BUT. Ce n'est pas obligatoire et parfois, selon les BUT, il y a plusieurs LP qui entrent dans le périmètre du BUT, voire une LP plus un parcours de LP.

Donc tout cela, bien sûr, a donné lieu à de la concertation au sein des IUT en lien avec la gouvernance pour savoir quelle LP aurait vocation à devenir un BUT 3, quelle LP resterait en tant que LP suspendue, il y avait des enjeux financiers, mais également en termes de qualité de la formation et d'insertion des étudiants sortant de BTS, et tout ça n'a pas été simple.

Et vous pouvez voir aussi une différence concernant les éléments de preuve. Le premier élément de preuve, c'est une présentation de la formation, et les trois éléments de preuve suivants, ce sont des éléments de preuve qui se rapportent à la LP. Donc s'il n'y a pas de LP dans le périmètre du BUT, vous n'aurez pas ces éléments de preuve. Parfois vous pouvez avoir six éléments de preuve s'il y a deux LP qui entrent dans ce périmètre, d'où, peut-être, comment dire, le volume différent de ces dossiers de BUT. En tout cas, il faut saluer la qualité du travail fait par les équipes, et surtout leur grande célérité.

L'université de Bourgogne compte 18 BUT, 10 à l'IUT de Dijon-Auxerre, 4 à l'IUT de Chalon, 4 à l'IUT du Creusot.

Ces dossiers, seront déposés sur la plateforme du HCERES. Nous avons jusqu'à demain pour le faire mais, rassurez-vous, les services du PFVU ont déjà testé auparavant le dépôt, donc tout fonctionne bien. Ces dossiers d'autoévaluation des BUT ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Merci. Donc le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des pièces et annexes fournies par l'université de Bourgogne dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (vague C) du HCERES pour l'évaluation des BUT (Bachelor universitaire de technologie) pour lesquels l'établissement est accrédité.

Donc l'ensemble des pièces, et ces pièces sont les rapports d'autoévaluation (présentation, données de caractérisation, données) ; les documents ayant valeur de preuve (présentation succincte de la formation ; maquette de la licence professionnelle (LP) déclinée en blocs de connaissances et de compétences, ou à défaut, la maquette classique et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP ;

fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés de la LP ; le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement de la LP).

Voilà la délibération qui vous est soumise.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Très bien. Merci pour cette adoption à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

2. Compte-rendu des travaux des commissions

a. Commission subventions culturelles du 11/05/2022

Mme Fiorentino.- Le second point est les travaux des commissions. Donc tout d'abord, la commission subventions culturelles du 11 mai 2022. C'est une commission qui s'est réunie sous la présidence du vice-président délégué à la culture, Tadeusz Sliwa, pour examiner des demandes de subventions déposées par trois associations labellisées uB. Ces trois demandes ont reçu un avis favorable pour le montant demandé.

Il s'agit de l'association Théâtre universitaire de Dijon, pour monter le festival Éclosion, de l'association Stock, qui veut organiser un concert de printemps, et de l'association Adexpra - Radio Dijon Campus, qui souhaite organiser un événement pour fêter ses 40 ans.

Ces travaux de la commission subventions culturelles ont été approuvés à l'unanimité.

Le Président.- Bien. Est-ce qu'il y a des demandes, des observations, non, c'est bon pour tout le monde ? Donc ce que je vous propose, c'est d'adopter la délibération suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la ventilation budgétaire des crédits telle que proposée par la commission subventions culturelles du 11 mai 2022.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Non. Très bien. Merci pour cette adoption à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

b. Commission FSDIE du 24 mai 2022

Mme Fiorentino.- Donc viennent ensuite les travaux de la commission FSDIE du 24 mai 2022. Pour cette commission, dix projets avaient été déposés. Il y a eu un refus, ce qui est relativement rare pour cette commission. Un refus a été opposé à un projet déposé par la Corporation des étudiants de Droit pour des semaines de conférences, tout simplement parce que des questions posées par le BVE sont restées sans réponse, des questions en suspens concernant notamment la justification de certaines dépenses. Pour l'essentiel, il s'agissait de dépenses d'impression pour des formats A2. Ça a entraîné un questionnement de la part des membres de la commission.

Concernant les autres projets, sept projets ont reçu une réponse positive pour les montants demandés et deux une décision de report pour pouvoir fournir des justificatifs supplémentaires.

Ces travaux de la commission FSDIE, qui nous ont été présentés par Maxence Roulliat, qui est le vice-président délégué à la vie étudiante, ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président.- Bien. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non, donc je vous propose d'adopter la délibération suivante : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission FSDIE du 24 mai 2022 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Deux abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Non. Très bien. Je vous remercie.

20 voix pour, 2 abstentions

c. Commission de la vie étudiante du 25 mai 2022

Mme Fiorentino.- Bien, à présent les travaux de la commission vie étudiante du 25 mai 2022. Cette commission a procédé à des auditions d'associations. D'abord, elle s'est prononcée sur une délabellisation, celle de l'association Les L du désert, en accord d'ailleurs avec l'association qui n'a plus d'activité. Elle s'est prononcée également sur une demande de labellisation de l'association Adorable, qui est une association créée en février dernier dans le but d'organiser les congrès de l'Association Nationale des Étudiants de Médecine de France, qui organise des formations et des sensibilisations à l'attention des participants. Cette demande de labellisation a reçu un avis favorable.

A reçu également un avis favorable l'association EtuSolidaire, qui avait été présentée, vous vous en rappelez, lors d'un précédent CA, et qui avait posé quelques problèmes. Maxence Roulliat a repris le dossier, a instruit l'affaire, a levé des points de blocage, je rappelle que l'association EtuSolidaire est une association étudiante dont le fonctionnement vise à fluidifier le fonctionnement de la commission solidarité étudiante en termes de maniement de liquidités notamment, c'était une nécessité pour la commission solidarité. Donc la commission de la vie étudiante a donné un avis favorable à la labellisation d'EtuSolidaire.

À reçu également un avis favorable la Confédération des Masters de Droit de Dijon, qui se donne pour objectif de créer du lien entre les étudiants des différents masters de droit, mais aussi avec le monde professionnel.

Enfin, un point d'étape a été réalisé, ce qui est classique, pour des associations déjà labellisées, tout d'abord pour la FEBIA, pour l'Association du Magistère MDA et pour l'association Owl in One. Ces trois associations ont reçu un avis favorable pour la prolongation de la labellisation.

Ces travaux de la commission de la vie étudiante ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Bien. Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions, observations ? Très bien. Donc je vous propose d'adopter les propositions de labellisation, délabellisation et reconduction de labellisation d'associations.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Très bien. Merci pour cette unanimité.

22 voix pour (unanimité)

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 30 mai 2022

a. Projets internationaux

Mme Fiorentino. - Et nous pouvons passer donc au point 3, le compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 30 mai 2022, avec tout d'abord une présentation des projets internationaux.

Quatre projets diplômants ont été présentés, un projet concernant l'université de Mayence, en Allemagne, impliquant les UFR Langues et communication, Lettres et philosophie, Sciences humaines, il s'agit d'un renouvellement avec un partenaire historique en Allemagne, l'université de Mayence, partenaire depuis plus de 50 ans, pour des doubles licences, des doubles diplômes dans les UFR concernés. Ce sont des doubles diplômes qui permettent aux étudiants de faire la L1 chacun chez soi, la L2 dans l'université partenaire et pour la L3, le premier semestre se déroule à Dijon et le second semestre à Mayence.

Deuxième projet diplômant, c'est un projet concernant l'université de Valence, en Espagne, impliquant l'UFR Langues et communication via un partenaire dans le cadre de FORTHEM. C'est une création pour un master qui va permettre aux étudiants d'étudier alternativement à Dijon et à Valence, et à sa suite les étudiants auront un double diplôme.

Troisième projet diplômant, il concerne l'université méditerranéenne hellénique, en Grèce, et implique l'UFR Sciences et techniques, précisément le Master Santé intelligence artificielle portée par l'UFR Sciences et techniques, un parcours n'existant qu'en master 2. Donc le programme permettra l'admission d'étudiants issus d'un M1 chez le partenaire, qui pourront ainsi réaliser leur master 2 à Dijon.

Et enfin, le dernier projet diplômant, il concerne l'université de Bologne en Italie, il implique l'UFR Lettres et philosophie et l'UFR Sciences humaines. C'est un projet qui concerne un double diplôme en histoire et en philosophie via un accord de coopération qui est valable jusqu'à l'an prochain et ici, ce qui est soumis à votre approbation, c'est un avenant pour admettre une nouvelle promotion l'an prochain pour prétendre au double diplôme.

Ont ensuite été présentés quatre projets non diplômants, d'abord un projet avec l'université de Cégep St-Hyacinthe, au Canada, impliquant l'IUT de Dijon-Auxerre, plus précisément le département GACO, pour la possibilité d'échanges d'étudiants pour un ou deux semestres, puis un projet avec l'université de l'Illinois, aux États-Unis, impliquant l'UFR Langues et communication pour échanger des étudiants, surtout des étudiants qui vont travailler comme lecteurs de langues étrangères ; un troisième projet concernant l'école de management ESCA au Maroc, impliquant l'IAE, qui propose d'échanger des étudiants pour un ou deux semestres ; et enfin un projet avec l'université catholique d'Uruguay impliquant l'IUT de Dijon-Auxerre, le département TC, à Auxerre, là encore pour des échanges d'un ou deux semestres.

Enfin, a été présenté un projet post-diplômant entre l'université Anglia Ruskin de Cambridge, au Royaume-Uni, et l'UFR DSEP. C'est un partenariat, en fait, qui doit permettre à des étudiants qui sortent récemment d'un master 2 ou qui préparent l'IEJ de préparer en même temps un LL.M – c'est un master dans le système anglo-saxon. L'ancien accord permettait une facilité de recrutement, accordait un petit rabais, même, sur les frais d'inscription. Depuis le Brexit, la situation a changé, les Français doivent payer entre 16 000 et 17 000 livres par an. Donc ici, ce qui est

proposé, c'est un avenant pour cette première année, qui prévoit une ristourne, tout de même, de 6 000 livres, c'est un avenant très avantageux pour les étudiants de l'université de Bourgogne puisqu'ils paieront moins cher de même que les étudiants anglais, et en plus cet avenant prévoit des modalités favorables pour la certification en langue pour les étudiants de Bourgogne.

Ces projets avec l'étranger ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Bien, alors je vous propose, s'il n'y a pas de question ou d'observation, de valider ces projets internationaux : le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les projets internationaux.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Merci pour cette décision prise à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

b. Offre de formation 2022-2023

- Aménagement de fiches filières
- Aménagement de la licence de droit pour les sportifs de haut-niveau

Mme Fiorentino.- Et nous pouvons passer à présent à l'offre de formation 2022-2023, l'aménagement des fiches filières et tout d'abord un aménagement qui concerne la licence de droit pour les sportifs de haut niveau. Cet aménagement, en fait, concerne les sportifs de haut niveau qui sont suivis par le PEPS, qui bénéficieraient de cet aménagement. En droit, il y en a peu, il y en a deux ou trois par an. Ils bénéficient d'un aménagement comme le prévoit le RCE, mais le modèle qui est soumis à votre vote est celui qui est déjà pratiqué « officieusement » en droit, et l'intérêt de la démarche, c'est de présenter cet aménagement sous la forme d'un texte voté par les instances, donc qui sera connu à l'avance par les étudiants, et c'est aussi la garantie que tous les étudiants bénéficieront bien du même aménagement d'études.

L'idée principale, c'est de permettre aux étudiants du PEPS de faire leur licence en quatre ans, en sélectionnant chaque année les matières qui devront être passées, notamment pour alléger la première année de droit. Donc vous trouverez sur le cloud la fiche filière qui figurait sur le site amiral et sur le site de l'UFR DSEP, à destination des étudiants du PEPS et les informant, donc, des matières qu'il faudrait valider chaque année. Par ailleurs, ces étudiants seraient dispensés des UE professionnalisantes, ce qui est assez logique puisque les étudiants du PEPS présentent des compétitions nationales, voire internationales qui sont déjà dans une démarche professionnalisante, et il est précisé, donc, également, le nombre de crédits ECTS qui doivent être validés chaque semestre pour pouvoir accéder à l'année supérieure. Bien sûr, cet aménagement sera seulement proposé aux étudiants du PEPS, s'ils le souhaitent ils peuvent opter pour le régime classique.

Cette demande d'aménagement pour la licence de droit a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Donc s'il n'y en a pas, je vous propose de valider cet aménagement de la licence de droit pour les sportifs de haut niveau à compter de la rentrée 2022-2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?
Très bien. Merci pour cette délibération approuvée à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

- Demande de création de parcours au niveau master
- Parcours Cybersécurité du M1 et M2 mention informatique – UFR Sciences et Techniques

Mme Fiorentino.- Nous passons à présent à une demande de création de parcours au niveau master avec tout d'abord une demande de création de parcours Cybersécurité. C'est un parcours qui sera porté par la mention informatique de l'UFR Sciences et techniques. Ce parcours est destiné à répondre aux nouveaux enjeux d'encadrement et de demande de services numériques sur le volet cybersécurité. Il existe déjà des formations privées mais plutôt du niveau licence professionnelle. Donc il y a une place à prendre dans le secteur, d'où l'intérêt pour l'uB de se positionner sur ce segment.

Ce parcours est structuré sur un partenariat avec la ville de Beaune, qui mettra à disposition un plateau, également avec le Greta21, qui est un organisme de formation professionnelle, pour permettre aux personnes en reconversion de suivre ce parcours. C'est l'équipe de l'ESIREM qui supervisera le recrutement des effectifs et qui interviendra dans la formation. Ce parcours est constitué de deux années de 405 heures permettant aux étudiants de devenir opérationnels sur les enjeux stratégiques de développement et de sécurité des réseaux informatiques, des réseaux sécurisés informatiques. C'est une formation qui a été calculée pour être viable dès la première année grâce à un partenariat avec la ville de Beaune et le Greta, et c'est une formation qui a déjà suscité de très nombreuses demandes d'information, donc un grand intérêt de la part d'étudiants potentiels.

Cette demande de création de parcours Cybersécurité a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Bien, pas de question sur cette proposition relative au parcours Cybersécurité, sur la création, donc à la rentrée 2022-2023 du parcours Cybersécurité du M1 et M2 mention informatique à l'UFR Sciences et techniques ? Donc pas de question, très bien. Alors, je vous propose donc d'approuver cette création à la rentrée 2022-2023 du parcours Cybersécurité du M1 et M2 mention informatique, composante de rattachement : UFR Sciences et techniques.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Très bien. Merci à toutes et à tous, je repasse la parole à Karen Fiorentino.

22 voix pour (unanimité)

- Parcours Médecine et Humanités – M1 mention Santé – UFR Santé

Mme Fiorentino.- Ensuite, a été examinée une demande de création de parcours Médecine et humanités, qui sera porté cette fois-ci par la mention Santé de l'UFR Sciences de Santé. Les études de médecine, vous le savez, impliquent une charge de travail et une charge émotionnelle très lourdes. Les étudiants de santé, à l'issue de l'épidémie de Covid, enfin, du premier épisode de l'épidémie de Covid, ont

produit une réflexion qui a incité les équipes à proposer peut-être des solutions pour remédier, accompagner en tout cas cette charge émotionnelle des étudiants. Et la réflexion des étudiants se tournait notamment vers un besoin de formation. Il y a actuellement quelques heures dans une UE de PASS et de LASS, qui pourraient répondre à cette demande, sur la communication et la déontologie. Et puis on a également, en troisième année, une UE Sciences humaines et sociales et il y a par ailleurs quelques UE optionnelles.

Donc l'idée était de créer un parcours en se servant essentiellement de ces UE, plus exactement ce parcours est un copié-collé de l'autre parcours de master avec des UE optionnelles de 2^e et de 3^e années, des enseignements obligatoires de 4^e année et, là c'est ce qui va être la grosse valeur ajoutée, deux UE Humanités médicales, qui impliquent des collègues de philosophie avec des questionnements notamment liés à l'éthique, et une UE relation humaine en médecine qui va être portée essentiellement par des collègues psychologues qui ont une expertise en termes de vécu du stress, en termes de relations difficiles avec des patients, et cette UE va reposer sur une partie théorique et une partie pratique qui va faire intervenir, d'ailleurs, des patients.

Ce master pourrait ouvrir sur le master 2 HUMEDEN, pourquoi pas, il a été pensé dans le but d'une éventuelle articulation. Il faut savoir également que le master Santé, actuellement, n'est doté que d'un parcours. Donc l'offre de formation est quand même assez limitée au regard de ce que peuvent offrir les autres universités, d'où la nécessité d'ouvrir ce nouveau parcours, parce que ça répond aussi à un réel besoin des étudiants.

Cette demande de création de parcours Médecine et humanités a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU – unanimité et enthousiasme, d'ailleurs.

Le Président.- Exactement. Pas de question, pas d'observation ? Donc je vous propose d'approuver la création à la rentrée 2022-2023 du parcours Médecine et Humanités du M1 mention Santé. Composante de rattachement : UFR Sciences de Santé.

Y a-t-il des oppositions ? Des refus de vote ? Des abstentions ? Très bien.
Merci pour cette adoption à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

- Demande de création de DU

• DU Sens de la peine et analyse de pratiques – UFR Lettres et Philosophie

Mme Fiorentino.- Et donc nous pouvons passer à présent à une demande de création de DU avec tout d'abord un DU Sens de la peine et analyse de pratiques. C'est un DU qui est proposé par le département de philosophie, plus exactement par le professeur Jean-Philippe Pierron, qui est spécialiste de ces questions, qui va être co-encadré par Bertrand Kaczmarek, qui est un ancien directeur d'établissement pénitentiaire. Il répond à une crise de stabilité qui est observée dans les établissements pénitentiaires. C'est une formation qui a été élaborée avec l'école pénitentiaire d'Angers, avec des directions pénitentiaires.

C'est une formation de 125 heures avec un gros volet d'apport de réflexion sur la bienveillance, sur les usages et pratiques pénitentiaires. Il y aura des jours de

cours en présentiel, une demi-journée en visio avec un panel d'enseignements assez large en philosophie mais également en droit. Cette formation sera proposée dès novembre 2022 et il y a déjà eu de très nombreuses demandes de candidatures. Il y a 15 jours, la formation était déjà remplie aux trois quarts, ce qui montre là encore son intérêt.

Cette demande de création d'un DU Sens de la peine et analyse des pratiques a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Des questions sur ce DU ? Non. Très bien, je vous propose donc d'approuver la création à la rentrée 2022-2023 du DU « Sens de la peine et analyse de pratiques ». Composante de rattachement : UFR Lettres et Philosophie.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Bien. Merci à vous.

22 voix pour (unanimité)

- DU Procédures – UFR Droit, Sciences économique et politique

Mme Fiorentino.- Puis a été présentée une demande de création du DU Procédures, par l'UFR DSEP. L'objectif premier de ce DU, c'est la préparation au concours externe de greffier dans la mesure où il y a à Dijon l'École nationale des greffes, et c'est un DU qui se base sur une offre de formation de 170 heures TD. Plus précisément, en fait, cette création est une demande de l'École nationale des greffes, avec laquelle l'IEJ a des liens très étroits, déjà, de partenariat créé avec cette école. Depuis quelques années, l'École nationale des greffes a ouvert une classe Prépa Talents qui recrute des étudiants dans les milieux défavorisés, et la volonté de l'École nationale des greffes est que ces étudiants puissent avoir un diplôme même s'ils échouent au concours d'entrée à l'École nationale des greffes. Par ailleurs, ce DU devrait accueillir aussi des étudiants de l'université de Bourgogne qui seraient intéressés pour préparer le concours. Vous le savez, il y a une sélection en master 1, et certains, même de bons étudiants, peuvent se retrouver sans master. Donc ce DU pourrait également être une solution pour eux, le temps de préparer le concours des greffes. Sur le financement, on s'est basé sur un minimum de 15 étudiants, donc avec la Prépa Talents on aurait un petit peu plus. L'École nationale des greffes prend à sa charge les frais d'inscription pour les étudiants de la classe Talents, environ 1 000 euros, quant au reste du coût de la formation, ça ne coûtera pas grand-chose parce que, pour l'essentiel, c'est une reconversion de la prépa à l'entrée de l'École nationale des greffes qui existe déjà au sein de l'IEJ.

M. Le Moyne.- Excusez-moi, mais ils vont travailler comme quoi, ces gens-là, parce que ça ne va pas être des greffes ?

Mme Fiorentino.- Si.

M. Le Moyne.- Et ils ne rentrent pas à l'École des greffes ?

Le Président.- Si, c'est pour préparer l'entrée à l'École des greffes.

M. Le Moyne.- Donc ils ont échoué, potentiellement et ça les prépare... ou alors je n'ai pas compris ce que tu as dit.

Mme Fiorentino.- Non, cette année de DU, c'est pour préparer le concours d'entrée, et en fait, quand je parlais d'échec, c'est pour les étudiants qui sortent de licence et qui n'auraient pas la possibilité d'avoir une place en master, et du coup pourraient avoir éventuellement une place dans ce DU.

M. Le Moyne.- Donc c'est une espèce de prépa à l'École des greffes, chez nous.

Mme Fiorentino.- Oui.

Le Président.- Ça participe de l'idée que j'avais un peu lancée avec l'École nationale des greffes quand j'étais doyen de la faculté de Droit, je disais que Bordeaux avait développé tout un écosystème de préparation à l'École nationale de la magistrature, des formations diplômantes, etc, parce que l'École nationale de la magistrature est située à Bordeaux, et a réussi à développer une dynamique de formation et de préparation tout à fait intéressante, en lien avec l'École nationale de la magistrature, et je me disais qu'il était assez intéressant de faire la même chose avec l'École nationale des greffes à Dijon. Donc on avait à l'époque participé à la création de la classe préparatoire intégrée qui est devenue Prépa Talents et à l'IEJ également, la création d'un début de préparation, et là on transforme cette préparation en DU pour la rendre diplômante, parce qu'une prépa sans diplôme à la fin, si on échoue au concours d'entrée, alors on a travaillé pour pas grand-chose. C'est cette idée-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien, alors je vous propose d'approuver la création, à la rentrée 2022-2023 du DU « Procédures » - composante de rattachement : UFR Droit, Sciences économique et politique.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

Eh bien donc, à l'unanimité, merci de cette approbation.

22 voix pour (unanimité)

- DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)
- Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)
- Parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée)
- Parcours « Encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

Mme Fiorentino.- Ensuite, était présentée une demande de création de DIU (diplôme inter-universitaire) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier ». Cette création, c'est une demande du ministère qui n'a été connue que fin janvier. Donc là encore, il a fallu travailler dans l'urgence. La mise en place de ce DIU garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires. Elle permet plus précisément aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un Master MEEF de développer pendant leur année de stage, de fonctionnaires stagiaires, des compétences professionnelles qui sont attendues en vue de la titularisation en tant que professeur ou en tant que CPE.

Les effectifs du DIU correspondent aux effectifs des fonctionnaires stagiaires qui ont été fixés par le ministère de l'Éducation nationale. Vous voyez que le DIU repose en fait sur trois parcours, 1^{er} degré, 2^{ème} degré, et encadrement éducatif, donc pour les futurs CPE. Le DIU précise le cadre dans lequel les stagiaires vont être accueillis, ce qu'il devrait y avoir dans le tronc commun, ça reste une formation initiale même si ce sont des fonctionnaires stagiaires et cette offre de formation a été pensée, là encore, en rationalisant le plus possible pour limiter les frais.

Cette demande de création de DIU a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Est-ce qu'il y a des observations, des remarques, des questions ? Non. Je vous propose donc d'approuver la création à la rentrée 2022-2023 du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier (en alternance à mi-temps en établissement) ». Parcours « Premier degré » (professeur des écoles), parcours « Second degré » (professeur de collège et de lycée), parcours « Encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation) ». Composante de rattachement : INSPÉ.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Merci pour cette adoption à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

- DFG Sciences odontologiques : nouvelle fiche filière de la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO2)

Mme Fiorentino.- Ensuite, était présentée la fiche filière du diplôme de formation générale en sciences odontologiques. Vous vous êtes prononcés lors des précédents CA sur les capacités d'accueil en odontologie et là, ce qui vous est soumis, c'est la fiche filière qui a fait l'objet de présentation et représentation en commission de la pédagogie. La formalisation de cette fiche filière n'était pas chose aisée vu les incertitudes qu'il y avait d'où le fait qu'elle arrive un petit peu tard. Comme vous le savez le diplôme de formation générale se fait en deux ans. Il est entamé à l'issue de l'année de PASS, PASS-LAS et ce qui est proposé, c'est la fiche filière de la première année de ce DFG. La fiche filière de deuxième année arrivera un petit peu plus tard. Cette formation repose sur 303 heures au premier semestre, 300 heures au second semestre. Elle a pour objectif l'acquisition d'un socle de connaissances indispensables à la maîtrise du savoir-faire pour exercer la profession de chirurgien-dentiste. L'essentiel des enseignements pratiques aura lieu au second semestre, pour des raisons matérielles, le temps que l'université reçoive les équipements qui ont été commandés. Naturellement, le débouché de ce diplôme de formation générale en sciences odontologiques sera le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (*mot inaudible*).

Cette fiche filière a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Là encore, pas de question, d'observation ? Non. Je vous propose d'approuver la nouvelle fiche filière de la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO2) - rentrée 2022-2023 - composante de rattachement : UFR des Sciences de Santé.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

- Demandes de modification des fiches filières
- Demandes de modification des fiches filières de BUT 1^{ère} année

Mme Fiorentino.- Ensuite, étaient examinées des demandes de modifications de fiches filières pour les BUT 1^{ère} année. Il faut savoir que la mise à jour des programmes de BUT intervient dans le cadre d'un règlement qui date de mai 2022, donc, une fois encore, il a fallu faire preuve de réactivité. Donc il a fallu reprendre les programmes de certaines mentions du BUT 1 de l'IUT de Dijon-Auxerre, les mentions GACO, GB BMB, GB SAB, GEA, GMP, COMOR, MLP, informatique parcours développement d'applications, MMI et RT. Vous avez les fiches filières à disposition, ainsi qu'un tableau qui récapitule ces modifications. Il s'agit de réajustements entre SAÉ, entre CM, TD et TP. Au total, les BUT représentent pour l'IUT de Dijon Auxerre 58 412 heures, soit 71 % de la charge d'enseignement de la composante, il faut tenir compte aussi de ce que rapporte l'alternance, bien sûr. Et une fois les modifications appliquées, le surcoût sera de 307 heures en première année. Une fois encore ces modifications sont assez contraintes puisqu'elles sont dictées par un cadrage national, et on remarque plutôt une diminution du volume horaire des CM au profit des TD et les TP.

Ces demandes de modifications de fiches filières des BUT 1 ont été adoptées à l'unanimité des membres de la CFVU.

Le Président.- Alors, y a-t-il des questions ? Bien. Je vous propose d'approuver les modifications de fiches filières de BUT 1^{ère} année pour l'année 2022-2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Merci pour cette validation.

22 voix pour (unanimité)

- Demande de modification de la fiche filière PASS et de l'annexe des mineures du PASS

Mme Fiorentino.- Ensuite, étaient présentées des demandes de modifications des fiches filières PASS-LAS, enfin, PASS, exactement. Donc cette année, c'était la première année où on déployait totalement la réforme des études de santé, et inévitablement, on s'est rendu compte qu'il y avait des modifications à apporter sur les fiches filières. Donc pour le PASS, on distingue maintenant le jury d'admission et le jury de sélection, il y a bien deux jurys spécifiques, ce qui n'était pas toujours très clair, le jury de validation du PASS et pour les étudiants validant, ils peuvent se présenter en deuxième année et là, il y a un autre jury de sélection. Donc on a spécifié davantage les modalités du jury de sélection.

À partir de l'an prochain également, les oraux auront le même poids que les écrits, alors que cette année les écrits comptent pour un tiers et les oraux pour deux tiers, il y a un rééquilibrage. Enfin, dans la fiche filière du PASS, il y a des modifications mineures sur les coefficients qui sont ajustés à la marge.

Pour les fiches filières des mineures du PASS, chaque équipe devait faire, ou pouvait faire remonter ses modifications. Les principales modifications concernent la mineure Philosophie. Là, les collègues ont voulu revoir le contenu pour s'adapter aux besoins du public, des étudiants. Ils ont voulu proposer des cours ayant plus un lien avec des principes éthiques, avec la philosophie de la santé, et même chose pour la mineure Droit. Pour la mineure Droit, le problème c'est qu'il y avait souvent les cours qui se chevauchaient en droit et en santé, donc les équipes côté Droit ont eu vraiment à cœur de proposer des cours totalement détachés de la L1 Droit, et des cours qui sont vraiment en lien avec la santé, avec le droit de la santé et de l'environnement. Ces modifications devraient rendre plus accessibles les offres de formation pour les mineures.

Ces demandes de modifications des fiches filières PASS et mineures PASS ont été adoptées à l'unanimité.

Le Président.- Pas de question, pas d'observation ? Bien. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les modifications des fiches filières PASS-LAS, modification de la fiche filière PASS et de l'annexe des mineures du PASS pour l'année 2022-2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Donc il y a unanimité. Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

- Demande de modification des fiches filières pour les autres formations

Mme Fiorentino.- Enfin, ont été examinées des demandes de modification de fiches filières pour les autres formations. Comme vous le voyez, dans le cloud a été déposé un tableau synthétique de 185 pages reprenant les demandes de modifications de fiches filières pour les autres formations pour l'année 2022-2023, donc cela fait un volume assez édifiant de demandes de modifications. Chaque modification, bien sûr, a fait l'objet d'une instruction, chaque modification, il faut le savoir, représente deux documents en soi, et puis après il y a tout un circuit pour suivre ces modifications.

Toutes ces demandes de modifications sont à coût constant pour l'uB. Soit il y a redéploiement d'heures au sein de la formation en tenant compte des heures en face à face, soit il y a autofinancement, soit il y a des financements par l'alternance ou par des modules par exemple qui sont financés par FORTHEM. Il s'agit aussi de transformations de CT en CC, de démutualisations, de modifications d'intitulés d'UE ou de changements de noms de responsables, donc c'est vraiment une grosse masse de documents.

Je précise qu'il n'y a pas de demande de non compensation parmi toutes ces demandes de modifications de fiches filières parce qu'il a été décidé que les demandes de non compensation entre UE doivent faire l'objet d'un document à part, pour ne pas être noyées dans la masse.

Ces demandes de modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité.

Le Président.- Y a-t-il, à nouveau, des observations ? Ça n'a pas l'air. Très bien. Je vous propose d'approuver les modifications des fiches filières demandées par les composantes pour l'année 2022-2023.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

- DU-DIU-Formations courtes de l'UMDPC Santé

Mme Fiorentino.- Nous avons ensuite à examiner les demandes de création ou de modification des DIU et DU, formations courtes de l'UMDPC Santé. Donc je commencerai par les demandes de modifications DIU-DU. Ces demandes sont au nombre de dix. Elles concernent

- le DU Gestion des situations complexes et graves en salle de naissance. Là il s'agit de l'augmentation du tarif afin de tenir compte du coût de l'utilisation du centre de simulation, on passe de 1 300 à 1 600 euros ;

- le DU Implantologie orale, avec une augmentation du nombre d'heures d'enseignement, on passe de 120 à 160 heures, et une modification du tarif, on passe de 2 500 à 3 500 euros ;

- la formation continue Probatoire Remise à niveau en médecine générale, il s'agit du changement du co-responsable ; des précisions sont également apportées sur le temps de formation, 20 demi-journées, et il y a ajout d'un paragraphe concernant la commission de sélection ;

- pour le DIU Remise à niveau en médecine générale, là encore il y a changement du co-responsable, il y a des précisions qui sont apportées sur le temps de formation, suppression de prérequis, ajout d'un paragraphe sur les dispositions prévues en cas d'échec et modification du tarif, on passe de 7 000 à 7 200 euros ;

- pour le DU Prévention et éducation en santé, changement de responsable, précisions apportées sur les modalités d'enseignement et mise à jour des intervenants ;

- pour le DIU Diagnostic de précision et médecine personnalisée, sont demandées des modifications de modalités pédagogiques, une augmentation de la part du e-learning, la diminution de la durée des épreuves et la mise à jour de la liste des intervenants ;

- pour le DU Infirmier santé travail, des précisions sont apportées sur l'effectif pédagogique minimum (20) et maximum (50), des précisions sont apportées sur la répartition des heures d'enseignement dispensées ; il y a également une modification du tarif, on passe de 2 500 à 3 100 euros, et une modification des modalités de contrôle des connaissances ;

- pour le DU International de chirurgie implantaire avancée, le changement est un changement de dénomination, il y a suppression de la mention Maroc qui existait jusqu'alors ; cette suppression de toute référence au précédent partenaire ainsi que du pays dans lequel une partie de l'enseignement est réalisée doit permettre d'ouvrir plus largement le DU ;

- pour le DU Intelligence artificielle et santé, sont proposés des modifications des modalités d'enseignement, désormais en comodal, un ajustement du volume horaire des modules, l'ajout d'un module « Cybersécurité et réglementation » ;

- et enfin, pour le DU Alimentation-santé et Micronutrition : les bases fondamentales, il y a un changement de dénomination, simplement, du DU, qui devrait s'appeler dorénavant Nutrition-santé-durable fondamentale.

Et l'UMDPCS demande également la création de DIU et DU : tout d'abord un DIU Coordination gérontologique, un DU Infirmier en Santé Travail des services de médecine de prévention de la Fonction Publique de l'État, un DIU Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté, un DU Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale – c'est une refonte totale, en fait, de ce DU –, la création d'un DU Phlébologie interventionnelle et d'un DU Réadaptation cardio-vasculaire.

Ces modifications et demandes de créations de DU ont été adoptées à l'unanimité.

Le Président.- Karen peut revenir sur chacun de ces DU si vous le souhaitez. Ça a été bordé par la commission de la pédagogie, ça a été revu en CFVU, là il y a eu des questions mais en fait tout a été adopté à l'unanimité.

Donc ce que je vous propose, c'est peut-être simplement de soumettre la création de ces DU, si ça ne vous dérange pas, ce qui peut préfigurer ce qu'on pourra faire plus tard, c'est-à-dire, à partir de septembre, c'est un peu toutes ces créations, toutes ces micro-modifications, toutes ces choses, etc., sauf si on identifie des points qui nous semblent devoir, ou que vous identifiez, lors de la préparation du CA, des points qui semblent devoir être discutés, alors à ce moment-là, on les discute, ce n'est pas un souci, d'accord ? Mais très sincèrement, là on entre dans des choses, des détails qui, je crois, ne soulèvent pas, enfin, ne nécessitent pas de présentation très précise, voilà, donc si vous me le permettez.

Donc ce que je propose, s'il n'y a pas de question, pas d'observation sur les différentes modifications et création de DIU et de DU, je vous propose d'approuver les modifications de DU, DIU, formations courtes, la création des DIU Coordination gérontologique, Médecine d'urgence infirmier de Bourgogne Franche-Comté, la création des DU Infirmier(e) en Santé Travail des services de médecine de prévention de la Fonction Publique de l'État, Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale, Phlébologie interventionnelle et Réadaptation cardio-vasculaire portées, l'ensemble étant porté par l'UMDPC Santé.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Unanimité. Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

4. Calendrier universitaire 2022-2023 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions – Propositions des composantes

Mme Fiorentino.- Nous sommes ensuite sur le calendrier universitaire 2022-2023. Donc ce qui est soumis au vote des élus, ce sont les bornes universitaires présentées dans un document, l'année ira bien du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, sauf exceptions prévues pour certaines formations. Sont prévues également les périodes de suspension, qui ont fait l'objet d'une concertation avec l'université de Franche-Comté pour les vacances d'hiver, comme l'an dernier. Sont prévues les dates d'inscription et de réinscription sur le web, la date limite de dépôt des dossiers pour les demandes de réorientation, de validation des acquis, pour les demandes d'exonération de droits d'inscription à titre exceptionnel et à titre rétroactif

– ce sont des procédures différentes – et sont également mentionnées les dates limites pour les demandes de césure.

Ce calendrier universitaire a été adopté à l'unanimité.

Le Président.- Bien, je vous propose d'approuver également ce calendrier général universitaire, donc le calendrier pour l'année universitaire 2022-2023 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions, pour être tout à fait exact.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Unanimité. Je vous remercie.

22 voix pour (unanimité)

5. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel au titre de l'année 2022-2023

Mme Fiorentino.- Ensuite, étaient examinées les procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel au titre de l'année 2022-2023. Ces procédures et critères sont revotés chaque année, il n'y a pas de règles nouvelles, en fait. On distingue l'exonération de droit concernant les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'État et les pupilles de la nation.

Est prévue également une procédure d'exonération sur critères généraux définis par l'établissement. Dans le cadre de cette procédure, chaque dossier fait l'objet d'une instruction, puis une commission – qui est constituée de membres des services centraux, du PFVU, de la gouvernance... la composition de la commission est détaillée – se prononce sur les demandes. Il y a deux types d'exonération possibles, l'exonération à titre exceptionnel pour l'étudiant qui est en grande difficulté financière, qui est alors dispensé de payer des droits d'inscription, et l'exonération à titre rétroactif qui intervient pour rembourser ultérieurement les droits payés, les deux, bien sûr, n'étant pas cumulables.

La fréquence des commissions et la date de dépôt des dossiers varient selon le type d'exonération. Donc sont détaillés les critères généraux, qu'il s'agisse de critères sociaux ou de cursus pédagogiques.

Ces procédures et critères ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président.- Ça aussi, c'est une délibération annuelle, qui revient tous les ans. S'il n'y a pas de question ou d'observation, je vous propose d'approuver les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Pour ?

Unanimité. Merci.

22 voix pour (unanimité)

6. Architecture de l'offre de formation rentrée 2022-2023 : actualisation en fonction des créations et évolutions

Mme Fiorentino.- Et enfin, nous ne sommes prononcés sur l'architecture de l'offre de formation à la rentrée 2022-2023. Là encore, c'est un point d'ordre du jour classique, en fait. Vous avez sous les yeux une version consolidée de l'offre de formation à jour des modifications qui ont été votées tout au long de cette année. L'offre de formation est présentée sous forme d'un tableau qui précise le champ de formation, le domaine, le type de diplôme, la mention, le parcours, avec mention éventuellement d'une co-accréditation. Par exemple, vous voyez qu'apparaît en rouge, page 2, un parcours Lettres classiques dans la mention des licences lettres, ou, page 7, pour les LP, un parcours de la LP Aménagement paysager qui a fermé pour se transformer en master.

Et vous retrouvez toutes les modifications de l'offre de formation qui ont été votées. Vous voyez mentionnées en rouge les modifications qui ont été votées à la dernière CFVU avec entre parenthèses « sous réserve de validation », bien sûr, par les instances.

Donc cette architecture de l'offre de formation rentrée 2022-2023 a été adoptée à l'unanimité

Le Président.- Bien, y a-t-il des remarques, des observations ? Non. Je vous propose d'approuver l'architecture de l'offre de formation : actualisation en fonction des créations et évolutions pour la rentrée 2022-2023.

Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Merci pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Alors, nous en avons terminé avec le point CFVU, et une certaine avance, finalement sur le déroulé de l'ordre du jour. Merci infiniment, Karen, pour cette célérité et ce sens de la synthèse. Nous avons maintenant des points réputés sans débat, sauf évidemment sur demande, si vous avez des questions à poser, qui concernent d'abord les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire et conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Il n'y a pas de question, nous n'en avons pas reçu.

Alors, si vous le voulez bien, je soumetts à votre approbation ces tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Bien.

24 voix pour (unanimité)

X - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Pour le point suivant, qui est le compte-rendu des contrats et conventions hors subvention, il y a une toute petite modification de dernière minute, qui concerne une des conventions. Alors il n'y a pas de vote dessus, mais c'est pour information. C'est une des conventions qui émanent du pôle recherche, la 2022PRE00352 avec l'IREDU qui est à retirer du tableau parce que ce document, il est possible qu'en réalité, la recette est trop incertaine, il est possible que le partenariat ne se fasse pas. Donc par précaution, c'est cette convention-là qui serait à retirer du tableau.

Le Président.- Tu peux rappeler le numéro de la convention, s'il te plaît ?

Mme Pucéat.- C'est 2022PRE00352, c'est dans le tableau des conventions qui émanent du Pôle recherche, c'est une convention avec l'IREDU et BAY France, un projet de coopération franco-bavarois. On a reçu cette information en dernière minute du pôle recherche.

Le Président.- Ah, oui, c'est à la toute fin du tableau, c'est l'avant-dernière, projet de coopération franco-bavarois. Donc ça, je le retire, donc, parce que convention incertaine.

Très bien, merci pour cette information.

Donc la délibération consiste en la phrase suivante : le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Il n'y a pas de vote.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Nous avons épuisé ces points A et ces points B de l'ordre du jour, il reste le point C. Je n'ai pas reçu de question diverse, en tout cas si on en a reçu, on ne me l'a pas communiquée. Il est toujours temps, éventuellement, de poser une question si vous le souhaitez, il n'y a pas de difficulté là-dessus, à supposer que l'on ait la possibilité d'y répondre. Il n'y en a pas ? Très bien.

Eh bien, écoutez, il me reste à vous remercier très sincèrement d'avoir assisté à ce CA qu'on a réussi à écourter, voilà, qui préfigure dans le point CFVU ce qu'on fera probablement à partir du mois de septembre.

Je pense que, franchement, là on a bien vu qu'on a égrené un certain nombre de choses qui n'avaient... s'il y avait eu des difficultés, et probablement il y en a eu avant, elles auraient été, de toute façon, éliminées des dossiers. Donc je pense qu'on pourra faire quelque chose de beaucoup plus synthétique à l'avenir, ce qui nous permettra de gagner, probablement, des heures précieuses, d'autant plus qu'égrener toutes ces informations est parfois un petit peu fastidieux, à la fois à faire et à entendre.

C'est le dernier CA de l'année. Je crois que c'est le dernier CA auquel M. Chartraire a assisté, n'est-ce pas, parce que vous êtes appelé à exercer vos fonctions ailleurs, sous d'autres cieux, et donc je tiens à vous remercier parce que vous avez toujours fait acte de présence discrète mais efficace, et toujours sympathique. On vous souhaite bon vent et bonne continuation, je crois que vous allez dans le Doubs, c'est ça ?

